

# Le Fureteur Breton



(Ar Furcher 'Brezonek)

## Bulletin Documentaire Illustré

*Paraissant tous les deux mois*

### SOMMAIRE :

*Le 4<sup>e</sup> Dîner du Fureteur Breton. — Anne de Bretagne et la Chanson populaire allemande. Dr DE ZAHN. — La classe d'Emile Durand. BEN-TAYOUX. — Sur le « Doctrin ar Christenien. E. ERNAULT. — Les Potiron de Boisfleury. H. DE BOISELEURY. — Ar « Gwir Vrezonek ». JAFFRENNOU. — Le culte d'Hélios. KERAMBORN. — Le Manuel des Maris. P. LAURENT. — La Chevalière de Fréminville (fin) LÉON DUROCHER. — Perles Armoricaïnes. AOTROU JUDOC. — Gesta Britannorum. — A la Reliure. — Périodiques Bretons.*

*Réponses : La pomme de terre. — Gournay en Bretagne, etc.*

*Questions : Catherine II et le bas-breton. — Les débuts de Jean Boucher. — Familles bretonnes : du Bot du Grégo, etc.*

NANTERRE (Seine)

MAURICE LE DAULT

Directeur du *Fureteur Breton*

76, Rue Saint-Germain

(Ancien, 6, rue du Val de Grâce, à Paris)

RENNES

PLIHON et HOMMAY

Librairie Générale

Rue Motte-Fablet.

Nous prions MM. les Abonnés du FURETEUR BRETON d'excuser le retard de ce numéro, provoqué par la grève, aujourd'hui terminée, des Typographes de l'Imprimerie Simon, causée par l'introduction dans les ateliers, des machines à composer très perfectionnées, dites « Monotypes ».

POUR LES ACHETEURS SÉRIEUX

ART BRETON

A. ELY-MONBET

Au Château de Caurel (Côtes-du-Nord)

(Voir l'annonce mentionnée plus loin).

Erratum — Ech<sup>on</sup> : Etagère Bretonne sculptée, 0,58 x 0,50, franco domicile 19 fr. 50 (au lieu de 15 fr. 90), remb<sup>t</sup> 0.60.

Honoré Champion, Libraire-Éditeur, 5, quai Malaquais, Paris, 1<sup>re</sup>.

VIENT DE PARAÎTRE :

CH. LE GOFFIC : La Bretagne et les Pays celtiques. L'âme bretonne.

Première série, 3<sup>e</sup> édition. — Un vol. in-12 broché. 3 fr. 50

Deuxième série, — — — — — 3 fr. 50

LE FURETEUR DE LA PRESSE

Coupages de Journaux et Revues

5, Place de la Bourse, Paris (II<sup>e</sup>)

Directeur : ROBERT, fournit coupures de Journaux et Revues, sur tous sujets et personnalités.

Téléphone : 326-34. — Adresse télégraphique : Fureteur-Paris.

TARIF : 0 fr. 30 PAR COUPURE

TARIF RÉDUIT	par	100 coupures	25 fr.
PAIEMENT D'AVANCE	—	250	55
	—	500	105
	—	1.000	200

Sans période de temps limité.

On traite à forfait, au gré du client. — Tous les ordres sont valables, sauf avis contraire.

Prix de faveur aux abonnés du « Fureteur Breton ».

## “ LE FURETEUR BRETON ”

Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux Bretons et Celtisants

Directeur : Maurice LE DAULT, 76, rue Saint-Germain, à Nanterre (Seine)

(TROISIÈME ANNÉE 1907-1908) — (Les Abonnements partent d'Octobre)

Prix de l'abonnement : (Payable d'avance)	Rédaction ordinaire	Édition de luxe
	France : 3 francs. Étranger : 3 fr. 50.	5 francs. 5 fr. 75.

Première et Deuxième année, en numéros, chacune : 3 francs.  
Édition de Luxe : 5 francs.

PROSPECTUS GRATUIT SUR DEMANDE

### AVIS CONCERNANT LES QUESTIONS ET LES RÉPONSES

1<sup>o</sup> Prière de consacrer une fiche spéciale à chaque question et à chaque réponse; 2<sup>o</sup> Ne pas écrire au verso; 3<sup>o</sup> Écrire très lisiblement dates, noms propres, mots techniques; 4<sup>o</sup> Citer les sources (tome, page, édition, d'un ouvrage, date d'un périodique); 5<sup>o</sup> Signer de son nom ou d'un pseudonyme en donnant son nom à la Direction.

En présence du nombre de plus en plus considérable de Questions et de Réponses adressées au Fureteur Breton, il nous devient impossible de garantir toutes les insertions.

En principe, ne pourront être insérées : 1<sup>o</sup> Les questions déjà posées antérieurement; 2<sup>o</sup> Celles qui ne présenteront pas un caractère suffisant de curiosité ou dont la première bibliothèque venue offre la solution facile; 3<sup>o</sup> Les réponses faisant double emploi avec celles d'autres collaborateurs.

NOTA. — Les Collaborateurs du Fureteur Breton sont responsables des opinions émises dans leur article.

Le Fureteur Breton rend compte de tout ouvrage concernant la Bretagne ou d'auteurs bretons.

Adresser les ouvrages soit à la Direction, soit aux bureaux de l'imprimerie FR. SIMON, à Paris, 64, rue Jean-Jacques Rousseau.

- Adam (D<sup>e</sup>). La Tradition celtique et ses adversaires, 1901, in-12 . . . . . 0 fr. 75
- Études celtiques. De l'idée religieuse chez les Celtes préhistoriques. Brochure in-8, 24 pages. . . . . 0 fr. 40
- Alexandr (Abad). Leor Pardon hag eived Sant Servas, in-12, 25 pages . . . . . 0 fr. 25
- Allanic. Histoire du Collège de Vannes, in-8, 91 p. . . . . 1 fr. 50
- Bayon (Lc). En Ouzegahed (Les Korrigans), farce en 1 acte, texte et traduction, in-12. . . . . 1 fr.
- Berre (Léon Le) (Ab Alor). Ar gwir treac'h d'ar gau, La vérité victorieuse du mensonge, drame en 2 actes. Préface de M. le Marquis de l'Estourbeillon. Joli volume in-12. . . . . 1 fr. 50
- Édition de luxe sur papier vergé, tirée à petit nombre . . . . . 2 fr. 50
- Pièce couronnée au Congrès de l'Union Régionaliste bretonne à Gourin en 1904, représentée au Congrès de Saint-Pol de Léon en septembre 1905.
- Fleurs de Basse-Bretagne. Contes bretons, joli vol. in-12 . . . . . 0 fr. 75
- La victoire de Mgr Saint-Renan, in-12, 54 pages. . . . . 0 fr. 75
- Bleuniou (Belle). Poésies anciennes et modernes de la Bretagne. Nouvelle édition, in-8. . . . . 2 fr.
- Bro goz ma zadou (Vieux pays de mes pères), chant national des Bretons armoricains, du barde Taldir ab Hernal. Accompagnement pour piano ou harpe du barde Gallois Owen Alaw, au lieu de 1 fr. 50 . . . . . 0 fr. 50
- Édition de luxe tirée à petit nombre. 1 fr. 50
- Buez Louis Eunius. Dijenil ha pecher braz. Trajedion en d'ou act, 1871. in-18. . . . . 1 fr.
- Buléon (Abbe). La Croix et l'Austel. Les calvaires morbihannais, in-8, 20 p. . . . . 0 fr. 50
- La langue bretonne considérée au point de vue religieux, pédagogique, social et national, in-8, 46 pages. . . . . 1 fr.
- Cadic (J.-M.). En Est. Gwerz brezontek e pemb loden. La Moisson, poésie breton en cinq parties. Texte breton (dialecte vannetais) et traduction française, in-8, 99 pages. . . . . 1 fr.
- Champion (R. P.). Vie du père Vincent Euby, de Mlle de Francheville, de M. de Kerlivio, rééditée par le père Watrigant, in-8, portraits. . . . . 1 fr. 75
- Clere (L. Le). Ma Beaj Jerusalem, marcellet gant an Au. Th. Busnel, in-12. . . . . 2 fr. 50

**Coat** (G. Le). Ar Bibl santel troet en Breso-  
nek (Le Treger), in-8, relié percaline, 3 fr.

**Dosprenner** (Ann). Gwerz, par M. Guillou,  
recteur de Penmarc'h, in-8, 4 pages. 0 fr. 10

**Ernauld** (Em.). L'épenthèse des liquides,  
in-8, 55 pages, 2 fr. 0 fr. 60

— Etudes vannetaises. Bibliographie, Vannes,  
1894, in-8, 80 pp., 2 fr. 25. 0 fr. 60

— Ar grouz Douv, pe levrig an A B C evid  
diski lenn ar brezonek ha e latin, in-16,  
40 pages. 0 fr. 25

— Réponse aux attaques de M. Grammont  
contre mes écrits, in-8, 32 p. 1 fr. 50

**Frémerville** (Chev. de). Le Combat des  
Trente, poème du XIV<sup>e</sup> siècle, transcrit sur le  
manuscrit original conservé à la bibliothèque  
du roi et accompagné de notes historiques,  
Brest, 1819, in-8, 59 p. Rare. 1 fr. 50

**Fustec** (Jean Le). Sous les pommiers, saynète  
bretonne, in-8, au lieu de 1 fr. 0 fr. 25

**Gaulle** (Ch. de). Les Celtes au XIX<sup>e</sup> siècle.  
Nouvelle édition avec une introduction et  
une deuxième partie : Le Réveil de la race,  
par Jean Le Fustec, in-8, au lieu de 1 fr. 50  
0 fr. 50

**Glanmor** (Jos. Guillaud). Menez an aochou,  
la Voix des Grèves. Poésies bretonnes accom-  
pagnées de leur traduction française et de  
plusieurs mélodies populaires, in-12. 2 fr.

**Guillevic et Le Goff**. Exercices sur la  
Grammaire bretonne du dialecte de Vannes,  
in-12, cart. 2 fr. 25

**Gwennou** (Ch.) et **Midy** (R.). Le vin du  
recteur de Costascom en Basse-Bretagne  
(Voix person Costascom). Préface de M. A.  
Le Braz et L. Bertrand, in-12. 1 fr. 50

**Herrieu** (L.). Kerhet de Barz, pehig hoari  
e din Ioden greot avert et skolien En Oriant  
1906, in-38, 45 pp. 0 fr. 50

— En Ercen hag er Rozen, En Oriant 1906,  
in-18, 5 pp. Grav. et musiq. 0 fr. 50

— Eit farsal, greot dre er Bark Labourer. En  
Oriant, s. d., in-8, 16 pp. 1 fr.

Epaisé et rare.

**Hémon** (P.). Les Choans dans les Côtes-  
du-Nord. Réponse aux Lettres ouvertes de  
Ch. Robert, de l'Oratoire de Rennes, in-8,  
40 pages. 0 fr. 50

**Ivresse bretonne** (J.). Cidre et Alcool.  
Ce qu'en pensent les médecins, Vannes, 1907,  
in-8, 19 p. 1 fr.

**Jaffrenou**. Ar Bouc'his lore'has, comédie  
en 1 acte. Texte breton et traduction, 1899,  
in-8, 32 p. 1 fr.

**Jan** (Lud.). Dans la bruyère, in-18. 3 fr.

**Jeune** (Le). Rudiment cur ar Finister, com-  
posé e gallek ha laqueet e brezonek. Quenta  
édition (an VIII), in-18. 0 fr. 60

**Kerviler**. Les mesures de longueur. Les  
nombres 3 et 7 et les connaissances en  
Arithmétique, Géométrie et Astronomie chez  
les constructeurs des monuments mégalithi-  
ques en Armorique, in-8, 21 pages.  
1 fr. 50

**Klaoda** (Cl. M. Le Prat). Menez reier Plou-  
gastell Gwerzou ha Sonico dibabet, in-12,  
illustré. 1 fr. 50

— Le même, édit. popul. cartonné. 1 fr.

**Kousk Breiz-Izell**, chant populaire breton  
arrangé pour 4 parties. Texte vannetais,  
texte léonais, texte gallois et traduction fran-  
çaise. 0 fr. 60

**Lasserre** (Henri). Hitor barzudo Iron  
Varia Lourdes, François Makary. Trad. de  
l'abbé Le Dantec, in-12. 0 fr. 40

**Laurent** (P.). La poésie bretonne contem-  
poraine, in-8. 1 fr.

**Luzel**. Repré Breizad, Toujours breton.  
Poésies bretonnes avec traduction française  
en regard, in-12 (Taches d'humidité). 0 fr. 40

**Malmanche** (Tanguy). Marvail au en  
naounek. Le Conte de l'âme qui a faim.  
Conte dramatique en deux veillées, en vers  
libres. Texte breton accompagné d'une tra-  
duction française, in-12. 1 fr.

**May** (Albert). Bahe ha Merzetini santez  
Barbon, in-8. 0 fr. 50

**Millin**. Œuvres posthumes inédites avec tra-  
duction de M. A. Bourgeois :  
— Poème breton sur l'île de Batz, in-8,  
101 pages. 1 fr.

— Poésies bretonnes, in-8, 53 p. 0 fr. 75

**Millon** (Abbé). Une journée chez Botrel.  
Le poète et son œuvre, in-8. 0 fr. 50

**Neiss** (Jeanne). Humble moisson, in-18. 2 fr.

**Nominoé**, roi des Bretons armoricains, in-8,  
35 pages. 0 fr. 25

**Paban** (Ad.). Les Roses de Kerné, in-12.  
1 fr. 25

**Parker** (Jos.). Sous les chênes. Dessins de  
l'auteur in-12. 3 fr. 50

— Livre champêtre. Portrait et dessins de l'au-  
teur, in-12. 2 fr.

— Branne et snell, in-12. 2 fr.

— Le clerc de Kerné, idylle bretonne, in-12.  
1 fr.

**Parrot** (J.-M.). Alanik al Ionaru, pe « N'ouz  
den fin n'en deuz e goule. » Per-Choari pli-  
jadurus rimet an dou arvest, in-12. 1 fr.

**Proux** (Pr.). Bombard Kerne, Jabadao ha  
Kerri. Poésies bretonnes (texte et trad.),  
1866, in-18. 1 fr.

**Quellen** (N.). Breiz, poésies bretonnes  
(texte et trad.), in-12. 1 fr. 25

**Roll Girliou** ar Jabadao, in-8. 0 fr. 50

Le vocabulaire donne la signification bretonne  
des termes français scientifiques abstraits et de  
création récente. Une chanson bretonne en tête.

**Tiercelin** (Louis). Bretons de Lettres, in-12.  
1 fr. 75

Leconte de Lisle étudiant. — Villiers de  
l'Isle-Adam, chrétien. — Hippolyte Lucas au  
temple du Corcier. — Breton & Scaer. —  
Avec des fac-similés d'autographes.

**Tourneur** (Docteur V.). Esquisse d'une his-  
toire des études celtiques, in-8. 8 fr.

**Travers** (A.). Les inscriptions gauloises et le  
celtique de Basse-Bretagne, 1907, in-12. 1 fr.

— De la persistance de la langue celtique en  
Basse-Bretagne, 1906, in-12. 1 fr.

**Vallée** (Fr.). Rapport du Comité de préserva-  
tion du breton, 1904-1905, in-8. 0 fr. 50

**Villemarqué** (Lal.). L'avenir de la langue  
bretonne. Avant-propos d'O. de Gourcuff,  
in-18. 0 fr. 50

Pour les Acheteurs sérieux

ART BRETON

TOUT LE MOBILIER  
Créations-Exécutions

A. ELY-MONBET

Salon de Mobilier  
Paris 1906.

Congrès U. R. B.  
Garnac 1906.

Au CHATEAU DE CAUREL (Côtes du Nord)

Représentant à Mexico : L. ELY

LIVRAISON DIRECTE — PRIX DE FABRIQUE

Sculpture, Ferronnerie, Faïences, Broderie, Modelage, Gravures  
Exécution de tous travaux : tous les Styles — Documents sur demande — Etudes sur place  
AVANTAGES AUX MEMBRES DES SOCIÉTÉS BRETONNES  
Eches : Étagère bretonne sculptée, 0,58 x 0,50, franco domicile 15/90, remb. 0/60



PORTRAITS BRETONS

Série de MÉDAILLONS ARTISTIQUES RECTANGULAIRES en bronze ou en plâtre

Mesurant chacun 21 sur 14 centimètres environ

CHACQUE MÉDAILLON : En bronze.. 20 fr. En plâtre.. 2 fr.

PORTRAITS DÉJÀ PARUS :

Auguste BRIZEUX (Sculpteur-Syamour). — Marquis de VESTOURBEILLON, Député  
du Morbihan, Président de l'Union Régionaliste Bretonne (Sculpteur-Syamour).

LE GONDEK, Grammaire breton (Reproduction du médaillon de Pigalle).

PROSPECTUS GRATUIT SUR DEMANDE adressée au FURETEUR



Épopée bretonne en 10 tableaux, poème, musique, ombres et décors, de JACQUES  
POHIER : Traduction bretonne de JAFFRENOU-TALDIR. — Magnifique album  
in-4° oblong, 5 fr.

Cet ouvrage a été couronné par l'Union Régionaliste Bretonne au Congrès de Garnac (Septembre 1906).  
Il a été décoré à l'aveur une Médaille d'argent.

MÉDAILLE D'OR  
Exposition Universelle, Paris 1900

LE PORTRAIT

PAR LA

PHOTOGRAPHIE



*Paul Berger*

62, RUE CAUMARTIN

(Hôtel privé)

PARIS

TÉLÉPHONE 269-17

4<sup>e</sup> Dîner du Sureteur Breton

Présidence : Em. Ernault.



Le 15 Juin 1908.

MENÜ



- Vermisssel de Dol
- Quartier de Rohan
- Gigot pour les Dents du Dragon
- Haricots du Pillawer
- Salade d'If
- Fraises Caroline
- Vin des Templiers
- Café de Hérédom
- Cognac Chanteperce



Tons III. — Juin-Juillet 1908.



XIII

## Le 4<sup>e</sup> Dîner du *Fureteur Breton*

Près de la Gare Montparnasse (au Restaurant de l'Espérance), à l'heure où les trains partent pour la Bretagne, a eu lieu, le 15 juin, le 4<sup>e</sup> Dîner du *Fureteur Breton*, sous la présidence du celtologue Émile Ernault, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, qu'encadraient Ch. Le Goffic et P. Sébillot, présidents des premières et troisièmes agapes. Dans l'assiette d'Émile Ernault se trouvait une marmite aux armes des Rohan en étain gravé par Marc Leclerc.

Parmi les convives on remarquait : le professeur André Baudrillart ; le cryptogamiste Fernand Gueguen, dont les savantes recherches furent récemment couronnées par l'Institut ; le pentyern Léon Durocher ; le mégalithographe Hirmenech, qui a publié des aperçus hardis sur la préhistoire du Morbihan ; le docteur Anthony, dont les conférences sur la pisciculture attirent les foules studieuses au Muséum ; les peintres Maufra, Meheut, Duvanel Rudnicki, Laigneau de Ville-neuve, gendre d'Émile Ernault, qui avait illustré le menu ; le médailleur F. Gilbault ; le sculpteur Quillivic ; le généalogiste Courtaux ; les publicistes Louis Ernault, du Bois de la Rue, J. Geslin, A. Montreuil ; les poètes J. Em. Poirier, Abel Leger ; le président de l'Assistance Bretonne Alix ; les fureteurs Pierre Laurent, Manchon, Le Pen, Le Gourriérec, Bodolec, etc. Au dessert, le président Ernault, présenté par son prédécesseur immédiat Paul Sébillot, qui lui souhaita la bienvenue au nom des celtisants de Paris, s'exprime ainsi :

MESSIEURS ET CHERS FURETEURS,

Il faut s'attendre, dans la vie comme dans les livres, à en voir de toutes les couleurs !

Il y a quelques mois, une revue linguistique du Midi prévenait charitablement ses lecteurs qu'ils auraient grand tort d'ouvrir aucun de mes ouvrages, mais qu'ils devaient s'abstenir surtout de ceux qui ont trait à la langue bretonne, la valeur scientifique et littéraire de tout ce fatras étant constamment au-dessous

de zéro. Un juge aussi bien informé qu'intègre, à Montpellier, me traitait de Turc à More ; historien et grammairien sévère, il déclarait que je joue dans la science du breton un rôle inutile et grotesque, ne plus ne moins que l'*b* aspiré dans l'orthographe française !

J'ai protesté publiquement contre ces allégations gratuites, en expliquant pourquoi je ne pouvais, en conscience, souscrire aux conclusions *arlies* du prince des *éros* de la critique personnelle non documentée, ni même motivée.

Mais voici bien une autre fête !

Comme j'attendais l'arrêt d'arbitres compétents dans la matière, M. Le Dault ne s'avise-t-il pas de m'offrir la présidence du banquet qui réunit fraternellement à Paris tant d'amis zélés et de connaisseurs éclairés des choses bretonnes ! Quelle imprudence à vous, cher et trop aimable Directeur, de bombarder ainsi président d'une brillante réunion de Bretons parisiens un pauvre Gallo, devenu universitaire poitevin grâce aux *asards* de sa carrière, comme dit son jeune collègue qui l'a mis en si mauvaise posture auprès des amateurs du breton !

Pouviez-vous donc espérer que cet auteur décrié serait le digne continuateur d'une série inaugurée par MM. Ch. Le Goffic, le poète et conteur charmant, aussi breton de talent que de nom ; Poilpot, peintre inspiré par l'amour des grands horizons de la nature, et des grandes scènes de l'histoire ; et P. Sébillot, qui à d'autres mérites artistiques et littéraires, joint la gloire d'avoir jeté une lumière abondante sur tant de coins inexplorés de nos traditions populaires ? Quelle figure pensiez-vous que ferait ici l'élu de votre choix amical, à côté de nombreux convives artistes, écrivains, archéologues, diplomates, industriels, savants, que son habituel isolement provincial le condamnerait à ne connaître que de loin, par leurs œuvres et par leurs succès dans les genres les plus divers ?

Si je ne me suis pas soustrait au périlleux honneur dont on me chargeait si inopinément, c'est que j'ai espéré trouver chez vous, Messieurs et chers collaborateurs en furetage breton, un peu de cette bienveillante indulgence dont on se fait volontiers crédit entre chercheurs honnêtes et de bonne volonté. Il faut dire aussi que cet isolement personnel où m'ont réduit les circonstances n'est pas sans comporter d'heureuses exceptions. Ainsi, ce n'est point la première fois que j'ai le plaisir de me trouver en relations avec l'un de vous, grand débitant de sel attique ; il m'a récemment admis, pendant des heures trop brèves, à voguer, moi profane,

Dans sa galère capitane

où je pense bien que

Nous étions quatre-vingts rimeurs,

en bon gaulois, — sans me compter, bien entendu. Il a même, à cette occasion,

changé certain titre de barde breton en celui de bardot du Poitou. Le patient ne s'en est pas ému outre mesure,

Car il est bonne créature,

et ne demande pas mieux que d'être sérieux quand on l'étrille, pourvu qu'on l'étrille sérieusement.

Le sérieux, en effet, tout est là ! c'est ce qui nous rend conscients de notre force, gaillards, calmes et solides comme... du rocher. Oui, soyons sérieux dans la vie, sérieux dans la pensée, sérieux dans l'art, sérieux dans la science, sérieux dans la critique ; que nos plaisanteries même soient, au fond, sérieuses, ces rieuses appliquant le mot d'Horace, *ridendo dicere verum*. La parole ailée qui vole armée d'un trait aigu, est parfois le meilleur moyen de défense contre les aveugles agresseurs de la vérité et du bon droit, qui vous cherchent querelle quand vous suivez tranquillement votre chemin. On a beau être d'humeur pacifique : il y a des cas où

Il faut plaider, il faut combattre ;

heureux quand dans la lutte on se sent soutenu, par d'honorables sympathies, comme celles qui m'ont encouragé à venir prendre part à cette fête de famille des Fureteurs Bretons.

Pour citer encore une fois le bonhomme,

Je conclus qu'il faut qu'on s'entraide ;

et j'ai l'honneur, Messieurs et chers Compatriotes, de lever mon verre à la santé de notre dévoué Directeur, à la prospérité, au progrès incessant de son recueil déjà si intéressant et fécond ; enfin, à notre bonne et cordiale entente dans l'intérêt commun de la Bretagne et de la science.

Le directeur du *Fureteur Breton*, Maurice Le Dault, remercie le celtologue Emile Ernault qui vint spécialement de Poitiers pour présider cette cérémonie celto-parisienne et transmet les excuses d'Anatole Le Braz, d'Abel Le Franc, d'Etienne Port, inspecteur général de l'Université, qui inspecte les lycées et collèges de Bretagne, du consul Léon Hugonnet, de l'archéologue Félix Lorin, de l'aquarelliste J. Forges, du docteur Gaboriau, d'Emmanuel Thubert, de Lucien Bazin, de René Grivart de Kerstrat qui voyage au pays de la lune de miel.

Charles Le Goffic émet l'hypothèse d'une parenté entre René Grivart de Kerstrat et La Tour d'Auvergne qui, dans certains actes, signe Kerstrat.

Léon Durocher complimente les fureteurs du pinceau et de l'ébauchoir qui s'attachent à fixer nos coutumes, nos costumes et nos paysages dans des toiles et des monuments pittoresques. Il félicite particulièrement le jeune sculpteur Quillivic qui a obtenu au Salon une deuxième médaille avec sa brodeuse de Pont l'Abbé et son groupe de Sonneurs où l'on reconnaît la physionomie alerte du Guéguen de l'Esplanade des Invalides à l'Exposition de 1900. Il engage Quillivic à profiter de sa bourse de voyage pour visiter le pays de Galles, le code d'Hoel le Bon à la main. Léon Durocher détache de ce code une loi très curieuse dont le texte latin provoque une discussion piquante dans laquelle intervient le professeur Ernault. Celui-ci s'engage, en rentrant à Poitiers, à comparer le texte gallois avec le texte latin, afin d'obtenir une traduction définitive du passage cité.

Pierre Laurent lit et commente des extraits d'un opuscule découvert sur les quais et intitulé *Manuel des Maris ou Philosophie, du Mariage* par Th. Revel, de Lorient (Paris, Alph. Leclère, 1859), (*Vide infra*).

Hirmenech se proposait de nous transporter dans l'île de Gavrinis ; une subite indisposition l'en empêche.

Maurice Le Dault lit une communication de Léon Hugonnet relative aux mégalithes du Maroc, et une autre de Félix Lorin, qui, la veille, assistant au Congrès archéologique de Seine-et-Oise, à Etampes, y déterminait comment la seigneurie d'Etampes fit partie un moment du Duché de Bretagne.

La soirée se termine gaiement par l'audition de deux chansons populaires ; une *Veille de Saint-Yves* que fredonne Marc Leclerc et les *Preunes* que chante Paul Sébillot.

Sur l'Album du *Fureteur Breton*, J. Duvanel a dessiné le portrait de Maufra. Le peintre Maufra a crayonné la silhouette du professeur Ernault. Celui-ci, en souvenir de sa présidence, emporte un emblème décoratif découpé et peint par Mathurin Méheut.

## Anne de Bretagne

et la Chanson Populaire allemande au XVI<sup>e</sup> siècle (1)

Le peuple allemand frémissait encore sous l'insulte infligée par le roi de France Charles VIII à son féal souverain, l'empereur Maximilien. Cette irritation ne s'apaisa pas dans l'amertume de quelques chansons, mais pendant bien longtemps fermenta dans son cœur. Elle se manifesta en de multiples occasions et survécut aux acteurs de cette tragédie : Maximilien, Charles VIII et Demoiselle Anne de Bretagne.

Dans notre pays d'Allemagne il y avait à cette époque, ainsi que de nos jours en Bretagne, des chanteurs ambulants qui sillonnaient villes et campagnes. Ces aèdes s'inspiraient volontiers des événements politiques ; aussi ne laissèrent-ils pas sous silence un fait d'une importance aussi grave. Ils durent composer de nombreuses chansons, imprimées à l'époque sur feuilles volantes, mais la plupart n'ont malheureusement pas été conservées. Nous en retrouvons plusieurs, dont la dernière en date remonte à l'année 1525.

A la grande diète de Ratisbonne, en 1492, le chanteur Hans Schneider s'adresse ainsi au roi Maximilien :

.....  
 Got wil dir selb tun hilf bekant,  
 dass du der grossen schmach und  
 schant, die dir in Frankreich bescheen  
 sint an deinem weib und deinem kint,  
 dass du pald tust widergelt. Das ruf  
 und schrei ich in die welt.  
 .....

.....  
 Dieu lui-même viendra te secourir  
 et venger l'affront, la honte infligée  
 en France à toi, à ta femme et à ton  
 enfant. Puisses-tu réaliser bientôt cette  
 vengeance. C'est le vœu que je crie à  
 la face du monde.  
 .....

(1) Voir les articles déjà publiés sur cette question, *Fureteur Breton*, T. I, pages 37 et 172; T. II, pages 127, 177 et 276.

En l'année 1500, des dissensions s'élevèrent entre la France et l'Allemagne au sujet de la Bourgogne, de la Franche-Comté, de l'Espagne et de l'Italie. Les chansons qui furent composées sur ces événements ne manquèrent pas de rappeler l'attentat de 1491. Le souvenir de l'insulte ne devait pas s'effacer. En 1507 ou 1508, le chansonnier Hans Schneider raconte :

.....  
 .. Das aufs kürzest vernimp : ein  
 ander heirat wart bestimpt gen freulin  
 von Britannia, zu beiden seitin was es  
 ja. Vil grosser freud das freulin het,  
 wann man vom Römisch künig set, so  
 freut sie sich in teutsche land. Der  
 künig von Frankreich das empfant, der  
 was pald auf, doch nit allain und furt  
 das freulin gewaltig haim wider iren  
 willen, gut und er. Wa hat man das  
 gehöret mer, das künig und Kaiser  
 söliche schmach in teutschen landen  
 händ geben nach? Das schafft das  
 oesterreichisch plut, das nit verfuert  
 leib und gut, und seind in gnaden  
 mild zu finden.  
 .....

.....  
 Ecoutez cette histoire en peu de  
 mots : Un nouveau mariage venait  
 d'être décidé de part et d'autre avec la  
 Demoiselle de Bretagne. La Demoiselle  
 fut remplie de joie lorsqu'on lui parla  
 du Roi des Romains et ressentit un  
 grand désir de se rendre en pays alle-  
 mand. Le roi de France éprouva un  
 violent dépit et ne tarda pas à protester :  
 il fit enlever la Demoiselle à main  
 armée, contre sa volonté et contre son  
 honneur. Où vit-on jamais en pays  
 allemand roi ou empereur tolérer une  
 telle honte? Le sang d'Autriche aura sa  
 revanche, lui qui jamais ne fut déloyal,  
 mais toujours noble et généreux.  
 .....

Dans une autre chanson sur « l'Empereur des Romains et des Français, » (vers 1513), le poète chante :

.....  
 « das frelin von Britania  
 namst du mir wider recht,  
 auch hastu in Hispanien  
 gross verreterei zugericht. »  
 .....

.....  
 Tu m'as ravis contre toute justice  
 la Demoiselle de Bretagne, et tu as  
 complété en Espagne une odieuse  
 trahison.  
 .....

Au temps de Charles V, petit-fils de Maximilien, la Muse populaire vibra encore au souvenir de l'outrage. Nous lisons dans un poème écrit vers 1520 :

« O wê der welschen nation!  
 Da wirt gerochen manig schmach,  
 die seinem grossvater geschach,  
 benennet Maximilian.  
 Frankreich, gedenk, was du hast dan!  
 Dem kaiser er sein gemahel nam,  
 das im mit keinem rechten zam,  
 das war ein jamerlich schmach!  
 Der bapst auch durch die finger sach  
 und straft das nit, wie in gebürt,  
 darbei man kein guetes spürt.  
 Der Welsch dem Deutschen nie hold  
 [ward;  
 es ist ein angeborne art,  
 wo hund und katz zusammen komen,  
 da duend sie gen einander grommen. »

Plus d'une fois le poète a recours à l'allégorie pour raviver dans la mémoire du peuple le souvenir de l'insulte inoubliable, témoin la chanson « L'aigle et le lièvre » où nous lisons :

« ... Es ligt am tag ganz offenbar,  
 wie dass vor mancher zeit und jar  
 von Frankreich der hoferer  
 het genomen wider christenlich er  
 dem edlen Maximilian  
 sein eelichen gemahel lobesam  
 das freulein von Brithanien,  
 und pald hernach thet understeen  
 zu ziehen in ir eigenland,  
 betwang das mit gwaltiger hant. »

Mais le jour de la revanche approchait. Elle vint, quoique tardive et que d'autres personnages en fussent les acteurs. Le 23 février 1525, 34 années après l'attentat consommé par Charles VIII, le roi François de France fut fait prisonnier à la bataille de Pavie par

Malheur à la nation welche ! L'empereur vengera l'affront infligé à son aieul Maximilien. Souviens-toi, ô France, de ce que tu as fait : ton roi lui a ravi son épouse sur laquelle il n'avait aucun droit. Ce fut une exécrable honte. Le pape lui-même fut indulgent et négligea de punir comme il eût été de son devoir : nul ne vit dans cette sanction un jugement équitable. Jamais à l'Allemand le Welche ne témoigna aucune amitié. C'est un sentiment de race : que chien et chat se rencontrent et leur rage se déchaine.

Il est avéré que jadis le sire de la Cour de France ravit contre l'honneur chrétien au roi Maximilien sa chère épouse, la Demoiselle de Bretagne ; bientôt après il osa envahir son propre pays et l'assujettir à main armée.

l'empereur Charles V. On vit dans ce malheur tout au moins une punition du ciel, et le poète populaire chanta :

mich dunkt, es sei iezund gerochen  
 das freulin von Britania.  
 Got het uns geben sig alda !

Il me semble qu'elle est bien vengée  
 aujourd'hui la Demoiselle de Bretagne,  
 et Dieu nous a donné la victoire !

Docteur DE ZAHN,

Directeur des Archives Historiques de Styrie.

## La Classe d'Émile Durand

Nous détachons des curieux Mémoires que publie Ben-Tayoux, compositeur de la célèbre polka-marche *Alsace-Lorraine*, un passage relatif au compositeur Émile Durand, qui naquit à Saint-Brienc. Ben-Tayoux l'eut comme professeur de Solfège au Conservatoire, dans les premières années de l'Empire. (C'est sans doute à l'influence de l'auteur du *Biniou* que Ben-Tayoux doit d'avoir composé ce joli morceau de piano : *Dimanche en Bretagne*).

En même temps que j'étudiais l'harmonie chez Marmontel, je piochais le solfège chez Émile Durand. Quel merveilleux maître que celui-ci ! Exact, assidu, poussant ses élèves avec une tendresse de professeur qui jouit des succès de ses disciples. Il n'avait obtenu qu'un second prix de Rome : heureusement pour lui ! Car que deviennent les pensionnaires de la Villa Médicis ? Ils se croisent les bras, se gonflent les joues. Ceux que l'Institut n'envoie pas à Rome travaillent, produisent des œuvres, et parfois des œuvrettes immortelles. C'est ainsi qu'Émile Durand composa *Le Biniou*, et le modèle de la romance : *Comme à vingt ans*, que j'accompagnai le premier en public, vers 1857, à la Salle Herz.

J'ignorais complètement le solfège, lorsque j'arrivai à Paris ; Ém. Durand m'inculqua très vite les notions de cet art pénible qu'il sut

me rendre agréable. Grâce à lui je compris que le solfège primait tout, et je m'appliquai à solfier en vitesse, en dépit de la nature : car j'avais la langue trop forte, et je zézotais un peu...

Déjà je formais des chanteurs. Dans un coin de la classe Durand chargeait quelques-uns d'entre nous, parés du titre de moniteurs, d'enseigner le solfège à de parfaits ignares qu'en ce temps-là le Conservatoire nourrissait, à cause de leur galoubet. Pour ma part j'eus à dégrossir Dumestre, qui devint célèbre à l'Opéra, Nicolas (le futur Nicolini), (1) et un grand dadais dont on nous cachait le nom (un prince de Polignac, je l'ai su depuis).

Une des joies de cette classe, c'était les fréquentes visites du fameux Panseron, dit « Solfège ». Chaque fois qu'il venait de composer une nouvelle étude, ce professeur de chant l'apportait et priait Émile Durand de nous la faire déchiffrer...

Durand était fier de moi, et me le prouvait par des témoignages particuliers. Son affection se partageait du reste entre tous ses élèves, entre ceux du moins qu'il jugeait dignes d'être aiguillonnés par lui... Chaque année, après les prix, l'aimable professeur emmenait les anciens lauréats et les nouveaux à Robinson, où il nous payait une journée délicieuse. On déjeunait dans l'arbre, on batifolait sur l'herbe, on chevauchait les ânes qui partaient si lentement pour nous ramener au galop à l'écurie... Bododoum!.. On tombait sur le nez. Bast!..

Les douleurs sont des fo-olles,  
Et qui les écoute est encor plus fou.

Émile Durand ! Pourquoi l'auteur du *Biniou* n'a-t-il pas un buste là-bas, dans sa ville natale ? L'excellent musicien était du reste le frère d'un sculpteur, du sculpteur Ludovic Durand (un Breton pointu comme l'ajonc épineux !)

BEN-TAYOUX.

(1) Le ténor qui épousa La Patti n'était pas italien. Il était de Saint-Malo, et du reste s'appelait simplement Nicolas, comme l'indique Ben-Tayoux.

## Sur le « Doctrin an Christeniën »

(Suite)

### 30. (P. 30, 31). *Gourchemennou an Ilis.*

1. Cleuet dan Sulyaou, han Goueliaou din (*lis. Goueliaou din*)  
Offeren sclæer, hac anterin.
2. An Goueliaou dit Gourchemennet  
Sell noterry (*lis. no terry*) ha mir y net.
3. Un guez en bloaz, ma na gruez quen,  
Confes da fotaou en laouen.
4. Da pasq quemer Saluer an bet  
Hep remors a bech na pechet.
5. An Daouzec diziou Vigilo'un (*lis. Vigilo'u'n*) Sent  
Sell no terry ha miry quent.  
Han Choarais ma nen gruez quent  
Pan vizey un bloaz voar mignent (*lis. nuguent*).
6. Da guener gand sy ne dibry  
Quic, na da Sadorn ne gry muy.

### *Les Commandements de l'Église.*

1. Entendez, aux dimanches et aux fêtes chômées, — Messe distinctement, et entièrement.
2. Les fêtes qui te sont commandées — Aie soin de ne pas les profaner, et garde-les bien.
3. Une fois l'an, si tu ne le fais pas plus — Confesse tes fautes joyeusement.
4. À Pâques reçois le Sauveur du monde — Sans remords et charge, ni péché.
5. Les douze jours (quatre-temps), les vigiles des saints — Aie soin de ne pas les profaner, et garde-les, au contraire,  
Ainsi que le carême, si tu ne le fais avant, — Quand tu auras vingt-et-un ans.
6. Le vendredi avec faute tu ne mangeras — De chair, ni le samedi tu ne le feras pas davantage.

31. Str. 1, *Cleuet* entendez est à corriger en *cleu* entends, le verbe étant partout ailleurs au singulier. Cette correction est, du reste, nécessitée par la mesure.

32. Celle-ci exige de même la suppression de l'article *an*, au commencement de la str. 5.

33. Pour le sens, la fin de la str. 4 est défectueuse : *a bech na pechet* doit être une déformation de *na bech a pechet* ni fardeau de péché, vieille expression connue en moyen breton.

35. La rime intérieure du 5<sup>e</sup> vers

Un guez en bloaz, ma na gruez quen

est insuffisante par elle-même, étant mal placée : car la syllabe qui fait écho à l'avant-dernière peut en être exceptionnellement rapprochée (comme au v. 3, où elle la touche : *gourche-me-nnet*), mais elle ne doit pas s'en éloigner de plus de 4 syllabes : il faut qu'elle soit au moins à la troisième du vers (voir *Rev. Celt.* XIII, 228 et suiv.). Malgré la compensation d'une autre rime intérieure (*ma na*), l'auteur aurait sans doute écrit

En bloaz un guez, ma na gruez quen,

s'il n'avait préféré être à la fois plus naturel et plus élégant, en ayant recours à une variante de *bloaz* (attestée par le *Catholicon*, et vivant encore aujourd'hui en vannetais, sous la forme *blé*) :

Un guez en bloez, ma na gruez quen.

36. Il est tentant de scander le v. 12 :

Pan vi-zy un bloaz voar nui-guent,

d'après le vannetais *uigent*. Mais cette forme dialectale ne serait admissible ici qu'à titre d'archaïsme. Or elle n'est point archaïque, comme on l'avait cru ; voir mes *Études vannetaises*, p. 14, 15. J'y ai attribué à cette diphtongue une origine trop directement phonétique : on a pu dire *uigent* vingt, *uinek* onze, *uénan* un, d'après le rapport de formes comme (*g*)*juinih* et (*g*)*junéh* froment, (*g*)*uélé* et (*g*)*ulé* lit, *uélet* et *ulet* foyer, etc. Le Dict. de l'A., qui ne donne que *hùiguènnit* vingt, emploie la forme plus ancienne au mot *jeuner* : *ur blai ar-n'uguennit* 21 ans ; et au mot *quarteron* : *huéh-ar-nuguent*, 26.

Ce vers reste donc sans autre rime intérieure que *vi-zy*, avec l'assonance *un, nu*. Le précédent est dans le même cas, sauf que la finale de *Choa-ra-is* s'accorde encore plus mal avec *gruez*. C'est une autre particularité de ce distique, qu'on ne l'attend pas du tout : le 5<sup>e</sup> commandement est le seul qui soit délayé en 4 vers.

37. Pour tâcher de remonter au delà de ce texte visiblement remanié, comparons la formule correspondante en prose, dans le *Doctrinal* (p. 80) : *Yun ar C'horais, ar Penar-amser, ar Vigilou hervez mave zeur* (*lis. ma vezeur*) *avertisset er Pronou*, jeûne le carême, les quatre-temps, les vigiles, selon qu'on est averti aux prônes. On voit qu'une mention essentielle est omise au premier distique, celle du carême ; elle devait se trouver au second vers, qui a été supplanté par une malencontreuse réminiscence du deuxième commandement :

Sell no terry ha mir y net.

Il ne s'agit ni de « garder » ni de ne pas « rompre » ou profaner : « jeûner » est la notion indispensable que l'interpolateur n'a pas su rétablir. La rédaction primitive a pu être quelque chose comme

Daouzec dezyou, vigilou sent  
Han hoarais yun hep nep fent

(et le carême, jeûne sans faute) : comparez, dans le cantique du *Doctrinal* sur le même sujet, p. 83 :

Oll vigilou ar Sent, pep hent na ra tentis (*lis. fentis*)  
Gant aon na pé glac'har, yun, hac ar C'horais.

37. Au dernier vers, la rime imparfaite et mal placée de *quic* à *gry* est appuyée par celles de *na da Sa-dorn* ; cf. *Rev. Celt.*, XIII, 233.

38. Le futur *terry*, tu rompras, v. 4 et 10, aujourd'hui *torri*, présente une forme curieuse et qui doit être ancienne, bien que les *Middle-Breton Hours* aient, p. 17, *mir no torry* : cf. moy. bret. *guelchy* tu laveras (participe *golchet*) ; *diferchiff* je partirai (infin. *difforch*) ; *chemiff*, *chemmiff* et *chomiff* je resterai, *chemy* et *chomy* tu resteras, inf. *chom* ; *reif* je donnerai, *squeif* je frapperai, part. *roet*, *scoet*.

39. *Fotaou fautes*, v. 6, est le plur. d'un mot qui s'écrivait ordinairement *faot* (et *faout*) en moyen bret., plus tard *faot*.

40. *Remors remords*, v. 8, du français, inconnu en bret. moyen, se trouve dans le dict. vannetais-français manuscrit de P. de Châlons (1774), Biblioth. Nation. fonds celtique n<sup>os</sup> 67-70.

41. La forme *diñiou* jours, v. 9, est inconnue au moy. bret., qui disait *dezyou*; plus tard on trouve surtout *deiñiou* (Gloss. 154). Sur *an Daouzee diñiou*, voir Gloss. 193. Le P. Grég. donne « hors de Leon : *an daouzee dezyou* »; on dit en Tréguier *an daouzek deio*. En vannetais, le Dict. de l'A. porte *deuzec-dyeu*, mais celui de Châlons (manuscrit) a le singulier du substantif : *en deuzec de*. Troude dit que l'expression *daouzek-deisiou*, « consacrée par l'usage, est une infraction au génie de la langue bretonne. » On attendrait, en effet, *daouzek deiñ*, cf. le synonyme *ar Pevar-amser* les quatre-temps, *Doctrinal* 80, etc.; mais cela peut s'expliquer par l'idée collective : *deuzec-dyeu* veut dire « plusieurs fois douze jours », *deuzec de*, comme en tréc. *daou-wenneien* des pièces de deux sous renchérit sur *daou wenneg* deux sous. Une explication semblable s'impose pour un autre synonyme, *gotuërou*, *ar c'hotuërou* (Léon), *qoartualëü*, *en hoartualëü* (Vannes), que donne le P. Grégoire en ajoutant : « probablement de *quatuor* latin. » C'est bien le pluriel de ce nom de nombre : la plus ancienne forme connue est *ar quatuërou* (*Doctrinal* 73), cf. Gloss. 522, 523; littéralement « les quatuors », les « quatres », c'est-à-dire « les séries de quatre (saisons). » Châl. ms. donne *er c'hoartualeu*; l'A., *coartualeu* (et non *cor-*, Gloss. 522).

42. A la p. 4 se trouve ce texte en prose :

*Un abregé a Gourchemennou Doue.*

Deux da enoriff un Doue.  
Na toue quet an hano (*lis*, an hano) a nezaff en vacn.  
Deux da mir et (*lis*, miret) an sulyaou, hac an gouelyaou.  
Deux da enoriff da that ha da mam.  
Na vez quet munter.  
Na vez quet paillard, na vez quet laezr.  
Na vez quet fals test.  
Na desir da hentez muy euit dit dahunan.

*Abrégé des Commandements de Dieu.*

Honore un Dieu. — Ne jure pas son nom en vain. — Garde les dimanches et les fêtes. — Honore ton père et ta mère. — Ne sois pas meurtrier. — Ne sois pas luxurieux, ne sois pas voleur. — Ne sois pas faux témoin. — Ne désire [de mal à ?] ton prochain pas plus qu'à toi-même.

Cette dernière ligne est évidemment altérée ; on semble avoir mêlé deux formules sur l'envie et sur la convoitise.

(A suivre.)

E. ERNAULT.

## Les Potiron de Boisfleury

Nous insérons à titre exceptionnel cette réponse, malgré sa longueur et le ton politique de certains passages. Nous n'avons point supprimé ces passages, leur allure de profession de foi ayant sans doute pour but, dans la pensée de l'auteur, de mieux établir l'antiquité de sa maison. Ajoutons que ce plaidoyer *pro domo* contient de nombreux détails historiques de nature à intéresser nos fureteurs.

Les Potiron de Boisfleury appartiennent à l'une de ces anciennes familles bretonnes dont les convictions, foncièrement religieuses et carrément royalistes, comme l'ont prouvé ses représentants, pendant la révolution, en 1815 et en 1830, sont basées sur le principe immuable de l'autorité d'en haut, de laquelle émane le droit divin, et que de vieilles traditions et de nobles exemples ont su transmettre de générations en générations jusqu'aujourd'hui, où l'on trouve toujours chez eux de solides champions, sachant, suivant l'expression de l'un d'eux, le général de Boisfleury, qui a été bien compris de son fils, porter haut et ferme le drapeau de la foi religieuse et politique de leurs pères.

La famille, dont le nom s'est écrit autrefois, indistinctement, Poteron, Potiron, Poutiron, puis Potiron de la Cruaudière et, finalement, Potiron de Boisfleury, possédait, avant la Révolution, outre la terre et maison noble de Boisfleury, d'où elle tire son nom, les terres de la Cruaudière, en Nort, de la Vivetais, de Bolbrain, de

Beausoleil et de Coëtnerion, en Guéméné-Penfao, de la Grande Hurlaye en Fougerai, et du Grand Plessis, en Derval. — La Cruaudière, la Grande Hurlaye, la Vivetais et le Grand Plessis furent vendus nationalement, mais les deux dernières : la Vivetais et le Grand Plessis, achetés par des serviteurs fidèles, furent rendus à la famille, après la tourmente, tandis que la Cruaudière et la Grande Hurlaye se trouvèrent perdus, ainsi que tous les biens que Madeleine de la Fosse de la Haute Noë, dame Joseph Hilarion Potiron de Boisfleury, possédait à Saint-Domingue, au quartier de la petite Anse.

En 1429 on trouve un Guillaume Potiron, qui s'entend avec son cousin, le sir de Montnouel, afin de réunir les Marguilliers, pour l'érection d'une chapelle, dédiée à saint Julien, en Nort. — Les papiers que l'on a trouvés aux archives de la famille font voir qu'elle a fourni cinq générations consécutives de lieutenants de Justice ou Sénéchaux, dont les deux dernières aux princes de Condé, et trois générations de prêtres distingués, dont un Jésuite, Chanoine du chapitre noble de l'église Collégiale de Saint-Aubin de Guérande.

C'est à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle que nous trouvons le premier Pierre Potiron, marié à Marie de Dreux, dame de la Cruaudière; il est Sénéchal de Vigneux, de Launay et du Buron, appartenant alors à la famille de Sévigné. — Pierre a trois fils: 1<sup>o</sup> Antoine, qui a pour parrain Antoine Cocaud de la Ville au Duc, oncle de sa mère, et pour marraine, Marie de la Vallée; — 2<sup>o</sup> Simon, que l'on voit d'abord recteur de Saint-Jean d'Avilly, diocèse de Tours; puis, de Saint-Hillaire du Loullay, diocèse de Luçon; — 3<sup>o</sup> Pierre Potiron de la Cruaudière, remplace son père comme Sénéchal de Vigneux. Le 28 octobre 1656 la Marquise de Sévigné, née Marie de Rabutin Chantal, douairière, veuve de Henri de Sévigné, lui donne un brevet de Lieutenant de Justice du Buron et de Launay. Il est aussi Sénéchal de Nort (1). — Pierre Potiron de la Cruaudière épouse Marguerite Vitet de la Noë, dont il a un fils unique: César-Daniel Potiron de Boisfleury, lequel épouse, en 1698, Marie Gilbert, dame de

(1) Toutes ces nominations de Lieutenants de Justice sont conservées aux Archives de la famille.

la Martelais et de Beausoleil. En 1716, il est Sénéchal de sept Juridictions.

César-Daniel eut quatre fils et deux filles, dont l'une épousa Jacques Jigon de Boisbriant, Sénéchal d'Avaugour, Comte de Gaël et Châtaudren. Elle eut trois filles: Madame Jean-Marie de Kermasson, Madame Louis-Éléonore de Bedée de Kersaint et la Comtesse François-Saturnin du Bourblanc, de Beaurepaire.

Louis-Théodore, l'aîné des fils, continua seul la descendance. Les trois autres entrèrent dans les ordres: Julien-Hyacinthe devint recteur de Brain, évêché de Vannes; Alexis-César, recteur de Derval, évêché de Nantes, et Basile-Hillarion, recteur de Jans, évêché de Nantes.

Louis-Théodore Potiron de Boisfleury naquit en 1702; il fit ses études de Droit à Rennes, où il fut reçu avocat le 30 janvier 1733; le 2 novembre 1735, il est nommé Lieutenant de Justice de la Baronnie de Derval, par Lettres patentes signées de Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé. Louis-Théodore épousa Angélique Bousart de la Noë (le manoir de la Noë est situé près le village de Sutz, en Avessac), il eut sept enfants: une fille, Marie-Angélique, non mariée, et six garçons: 1<sup>o</sup> Joseph Hilarion Potiron de Boisfleury, baptisé le 29 juillet 1751; il fut, à Chantilly, page du prince de Condé, et, en 1779, fut nommé conseiller du Roi et son président de la Cour des traites, à Nantes. C'est lui qui continue la descendance. — 2<sup>o</sup> Julien-Anne-Marie Potiron de Boisfleury, avocat à la Cour, Sénéchal de Casson. Il se maria et n'eut qu'une fille. Aujourd'hui cette branche des Potiron de Boisfleury se trouve représentée par la famille de Raymont. — 3<sup>o</sup> Jacques-Hyacinthe, non marié, avocat à la Cour, fut nommé Lieutenant de Justice de la Baronnie de Derval, par Lettres patentes du 4 mars 1780, signées de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, qui avait accepté la démission volontaire de son père en sa faveur. Il fut le dernier Sénéchal de Derval. — 4<sup>o</sup> Pierre, qui fut recteur de la paroisse d'Avessac. — 5<sup>o</sup> Amand-Jean-Baptiste, ordonné Sous-Diacre le 18 février 1781, il mourut peu après. — 6<sup>o</sup> Louis-Théodore, Jésuite, Chanoine du chapitre noble de l'église collégiale de Saint-Aubin, de Guérande.

(A suivre.)

HENRY POTIRON DE BOISFLEURY.

## Le Culte d'Hélios

... L'année dernière j'ai publié une étude sur le *Culte du feu en Armorique*, et les 27 pages de cette brochure sont consacrées à prouver que les feux de la Saint-Jean ne sont qu'une survivance de la fête païenne du solstice d'été en l'honneur d'Hélios, et pas autre chose.

Abbé A. MILLON (*Fur. Bret.* d'Avril-Mai 1908, p. 173).

« Confiteor quia peccavi. J'avoue n'avoir pas lu le *Culte du Feu en Armorique*. L'Abbé Millon m'absoudra d'autant plus aisément que lui-même déclare ignorer ce que pense du patron de Carnac le Curé de Vannes. L'Abbé Millon a tort de ne pas lire les brochures de l'Abbé Buléon. L'Abbé Millon a tort surtout de ne pas lire les brochures de l'Abbé Millon. Je lui recommande *La Bretagne chrétienne* « réponse à *La Bretagne païenne* de M. Austin de Croze ». L'auteur de cette réfutation lue au Congrès de l'Association Bretonne de 1901, protestant contre la généralisation de cette remarque : « Il est curieux que l'Armorique, en dépit des hommes et des choses, ait gardé, à peine transformés, les vestiges de son passé païen », s'indigne avec humour :

A coup sûr, ce qui est absolument faux, c'est de prétendre que le culte du soleil soit demeuré « presque intact » en Bretagne. Je vois d'ici l'étonnement de nos paysans, si on leur disait que l'image de Bel assyrien est peinte sur la grosse faïence dont ils se servent, ou bien qu'ils offrent un sacrifice au Baal phénicien quand ils allument un feu de joie en l'honneur de la Saint-Jean.

L'Abbé Millon semblait alors partager l'étonnement rustique des laboureurs à qui l'on aurait lu les considérations ethnographiques de M. Austin de Croze. Aujourd'hui l'Abbé Millon se rapproche de l'écrivain naguère combattu et s'applique à « prouver que les feux de la Saint-Jean ne sont qu'une survivance de la fête païenne du solstice d'été en l'honneur d'Hélios, et pas autre chose ». Je ne lui

reprochera point d'adorer ce qu'il brûla. Je le félicite au contraire, d'avoir subi l'influence d'Hélios, et souhaite que l'antique lumière dissipe pareillement les nuages dont s'obscurcit l'intellect de nos plus distingués Bretonnistes. Dans une conférence lue à Redon cet hiver, le Marquis de l'Estourbeillon accumule, avec une conviction intrépide, les plus étranges erreurs. Pour lui le Théâtre Celtique au XIX<sup>e</sup> siècle date de 1898 (année de Ploujean) (1) : une longue léthargie aurait précédé ce réveil de la Muse armoricaine !. Maurice Barrès dirait que M. de l'Estourbeillon « se trompe grossièrement ». Est-il permis de supprimer les exploits de cette troupe de Pluzunet-Plouaret, à qui Luzel insuffla son âme celtiste, qu'on applaudit en 1867 à Saint-Brieuc, en 1878 à Pluzunet, et grâce à qui en 1888 les lamentations de sainte Tryphine solennisèrent l'agonie de l'ancien théâtre de Morlaix ? (2) Est-il permis de biffer l'effort de la troupe de Lannion dirigée par le tailleur Le Pezron et le cultivateur Le Moullec (un des acteurs de cette troupe, le couvreur Drillet, dit Licoq, vient seulement de mourir), de la troupe de Lanmeur, dont les manuscrits achetés par Thomas Parc servirent à la troupe de Troudoustin ?... Le Marquis de l'Estourbeillon, qui dépouille de leurs modestes lauriers d'humbles artisans du pays trécorois, tresse d'illégitimes couronnes à de notables celtisants ; il attribue à Ch. Le Goffic et à Anatole Le Braz la paternité d'un Mystère de saint Gwennolé, à Émile Ernault celle d'un Mystère de sainte Barbe. J'ignore si, dans quelque bourgade secrète, Ch. Le Goffic honora de rimes personnelles le saint protecteur de la ville d'Is, mais je crois pouvoir certifier que jamais Anatole Le Braz ne ressuscita lui-même sous des ormes publiques la fille du roi Grallon (3). Quant à Émile Ernault, je sais qu'il étudia le Mystère de Sainte-Barbe, mais ne le soupçonne pas, quoique barde, d'avoir offert à la patronne des artilleurs une guirlande d'alexandrins dictés par la Melpomène bretonne.

(1) Depuis 1840 il avait complètement disparu. [Confér. de M. de l'Estourbeillon].

(2) Nul acteur breton n'égalait depuis la ferveur tragique de Menguy incarnant Kervourra.

(3) Ch. Le Goffic et Anatole Le Braz se contentèrent d'organiser, à Ploujean, avec M. Émile Cloarec, la représentation du *Mystère de saint Gwennolé*.

On m'assure que le Marquis de l'Estourbeillon publie en plaquette la conférence reproduite par *Le Redonnais*. L'idée est heureuse, à la condition que l'aimable directeur de l'*Union Régionaliste* s'impose un cruel sacrifice. Qu'il consacre les exemplaires de cette brochure à l'entretien du culte du feu en Armorique ! Hélios l'éclairera s'il daigne, avec des proses entachées d'erreur, allumer les feux de la Saint-Jean.

N'est-il pas vrai, M. l'abbé Millon ?

KERAMBORN.

## AR " GWIR VREZONEK "

Réponse à M. Pennasquel.

Notre ami Jaffrenou-Taldir nous écrit :

« Fiziout a ran var ho feiz vad, Aotrou ker, evid embann er *Furcher brezonek* ar respont berr-ma da Y. J. M. Pennasquel. »

Faisant droit à la demande de Taldir, nous insérons bien volontiers la réponse suivante :

Aotrou Pennasquel,

Ho trugarekaat a ran a greiz kalon da vezo saver eun tabut er « *Furcher* » divar-benn ar c'hiz gwella da skriva ar gwir vrezonek. Mez gouzout a rit, piou bemag oc'h, eo eassoc'h ar flemma evid an ober, hag a dra zur, e talc'hfet da ziskuez d'eomp holl a betra oc'h gouest en eur skriva « gwir vrezonek » d'ho tro, hag en eur drei en hon iez, reiz ha digailar, ho pennad-skrid gallek kompez en kelaouen an Aotrou Dault.

Rag-se 'ta, nemed hag eur « c'houizigel » a ve var ho penn e-lec'h eun « asquel », c'houi a 'ia prestik da geleon d'eomp ar c'hiz gwella da skriva ar brezonek.

Digemerit, etc.

Jaffrenou « Taldir ».

Ce qui veut dire, pour les profanes :

*Courte réponse de M. Jaffrenou à M. Y. J. M. Pennasquel.*

Monsieur Tête Ailée,

Je vous remercie de tout cœur d'avoir soulevé dans le *Fureteur* une polémique sur la meilleure façon d'écrire le vrai breton. Mais vous le savez, qui que vous soyez, la critique est plus aisée que l'œuvre, et à coup sûr vous tiendrez à nous faire voir de quoi vous êtes capable en écrivant à votre tour en « vrai breton » et en traduisant en notre langue, couramment et purement, votre article de prose française de la revue de M. Le Dault.

Donc, à moins que vous n'ayiez sur le chef une « vessie » au lieu d'une « aile », vous allez nous enseigner la meilleure méthode pour écrire le breton.

Agrééz, etc.

Jaffrenou « Taldir ».

P. S. — Naturellement, si M. Pennasquel ne répond pas à ce *courtois défi*, vos lecteurs devront le considérer comme disqualifié à l'avenir dans des débats de cette espèce. Après sa traduction « gwir vrezonek » de son article, je me réserve de prendre, à mon tour, la plume du critique.

## La Chevalière de Fréminville

(Fin.)

VII

J'insiste, surpris, je précise :

— Christophe-Paulin de la Poix, Chevalier de Fréminville, décédé rue Royale, le mercredi 12 janvier 1848, à 5 heures du matin, enterré le...

Sur la première page d'un vieux registre qu'exhume le Conservateur du Cimetière, une écriture jaunie, bue par le temps, garde, à la date du jeudi 13 janvier, le débile témoignage de brillantes obsèques.

— 20<sup>e</sup> fosse du mur, 1<sup>er</sup> rang, 9<sup>e</sup> carré, marmotte M. Bignon.

Je note. Le Conservateur hoche la tête :

— Je ne trouve rien sur le nouveau plan, qui corresponde. . . On dirait qu'il n'y a pas eu de concession.

— Impossible ! Le Chevalier de Fréminville, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, ancien capitaine de frégate dont les armes de terre et de mer suivirent la dépouille. . .

M. Bignon s'obstine à ne découvrir aucune trace. Je m'impatiente :

— L'auteur des *Antiquités du Finistère* n'a pu disparaître ! Je chercherai d'après les indications de l'ancien plan : 20<sup>e</sup> fosse du mur. . .

— Le cimetière a été remanié.

— Le mur n'a pas changé de place.

— Non. Mais. . . J'ignore ce que signifie 20<sup>e</sup> fosse du mur. Est-ce en s'éloignant du mur ou en suivant le mur ?

— Je dirigerai mes investigations dans les deux sens.

— Vous risquez. . .

J'entraîne Guillermit, compositeur brestois qui m'accompagne. Nous franchissons la grille du cimetière, demandons le 9<sup>e</sup> carré.

— Le che-min à gau-auche de la cha-pelle, bégale en ôtant sa casquette le vénérable gardien.

Nous tournons à gauche, nous explorons ce coin de solitude avec l'ardeur que l'enseigne, le lieutenant de vaisseau mit à explorer les mornes de Port-au-Prince, les menhirs de Patix-Fiord, les sépultures de Créach. . . 20<sup>e</sup> fosse du mur ! Nous partons de l'enceinte : tombes récentes, inscriptions banales ! Nous longeons l'enceinte : de la terre bosselée, de l'herbe qui ondule, vagues vertes où des croix s'enfoncent, agrès de navires naufragés dans l'oubli !

Serait-ce là ? . . . Je proteste, je refuse d'admettre l'indifférence sacrilège de la Bretagne envers la mémoire de son antiquaire, de celui qui obtint, en l'église de Sibiril, la restauration du sépulcre d'un Kérouzéré. Quoi ! vraiment, ces Bretons fidèles au culte des trépassés n'auraient pas eu pour le Chevalier de Fréminville plus d'égards

que les Nègres Yolofs du Cap Vert pour les bardes « guiriotes » qu'ils vénèrent vivants et méprisent morts, confiant au creux des baobabs leurs cadavres que dispersent le bec des rapaces, la dent des reptiles ? . . . (1)

Non, non ! Le Conservateur m'a prévenu, le cimetière a subi des remaniements, le mur a dû changer de place. Cherchons au hasard. Qu'est-il besoin d'indications administratives pour une tombe qui doit frapper nos regards, soit qu'une gracieuse image ciselée dans le marbre rappelle la coquetterie de la Chevalière, soit qu'un granit offert par les entrailles du sol armoricain consacre les travaux de l'archéologue, soit que le triangle équilatéral escorte le glaive du Templier, soit que l'historien de Messire Bertrand sommeille, casque en tête, couché dans une armure de bronze sur la pierre qu'entaille cette épitaphe : *Ci-gît le Moyen-Age. Ici repose le dernier des Chevaliers !*

Fastueux, un monument surgit : Laber blasonné, feuilles de chêne s'enroulant au Kersanton. Fréminville ? . . . Le baron de la Crosse, député, sénateur, ministre, conseiller municipal. Titres à l'attention de la postérité : *Extension de la ville, Port Napoléon, Pont Impérial, Prolongement de la ligne de l'Ouest*. . . Je salue et passe. Ah ! un médaillon (sculpté Bartholdi). Une pyramide tronquée : hermines et lys que traverse une palme s'élançant vers le ciel. Cette fois. . . *A la mémoire de Ch. François-Auguste Salaun Penquer, Docteur. . . Maire. . . Boulevard de la Marine, Concours Hippique, Extinction de la Mendicité*. Plus bas, très bas, si bas que les mots, comme honteux, se cachent parmi le lierre qui rampe sur le sol : *M<sup>me</sup> Aug. Salaun Penquer. Chants du Foyer, Révelations poétiques, Velléda, Mes Nuits*. Évidemment, M<sup>me</sup> Penquer n'a proscrit nul mendiant, organisé nul concours hippique. . . . Allons-nous en ! Fréminville ne fut ni député, ni sénateur ; la Chevalière ne ceignit point l'écharpe municipale. Donc, à moins que le ciel n'intervienne. . .

Le ciel intervient, sous la forme d'un uniforme, d'un capitaine de frégate de la République, ô capitaine des frégates du Roi ! Instruit de mes recherches par le Capitaine Tiercelin, le Capitaine Devoir,

1. *Mém. de Fréminv.*, cités par Levet.

archéologue comme Fréminville, (dont il ne partage pas le féminisme extérieur), s'est ému. La destinée posthume de l'antiquaire brestois l'intéresse. Il s'enquiert, il m'apprend... que le lit de terre où sommeillait l'officier de marine a été racheté en 1860.

- Par qui? commandant.
- Par une famille Le Roy.
- Ainsi?...
- Fréminville n'avait pas de concession, et...

Je saurai du moins où on le déposa le 13 janvier 1848; mes yeux fixeront l'endroit d'où l'on n'aurait pas dû bannir ses ultimes rêveries... Au bord d'une allée de tilleuls, pleine de gazouillements et de parfums, miroite le marbre usurpateur: *Familles Le Roy et Foulet*. Pas de titres: une croix, un crucifix abritent des cendres ignorées. Au près, un lieutenant-colonel de marine, gouverneur des Iles Saint-Pierre et Miquelon, médaillé de Sainte-Hélène. Un peu plus loin, un De Bréa, qui commandait le Bataillon expéditionnaire des Iles Marquises, « mort de la mort des braves au combat de Pumarou, le 1<sup>er</sup> juin 1847, inhumé le 19 août 1847, » 6 mois avant Fréminville, à qui ce voisinage dut plaire, à qui ce lieu même devait sourire. Car il semble au Capitaine Devoir que le cimetière Saint-Martin occupe l'emplacement d'un cromlech situé au point terminal d'une ligne de mégalithes partant de Camaret. Quelle cruauté d'avoir expulsé Fréminville de ce chez lui néolithique!... Je devine que mon indignation effleure à peine la sérénité philosophique du Capitaine Devoir. N'est-ce pas le sort du marin de dormir d'un sommeil anonyme? Pourquoi reprocher à l'irrévérence des hommes l'œuvre de dispersion qu'aurait pu accomplir le caprice des vagues? La pioche remplace le squal. La sagesse ordonne d'accepter sans ostentation le néant, d'abdiquer dans la mort un moi fugitif, comme le contre-amiral qui a jeté l'ancre en ce même cimetière. L'auteur de *Mégalithisme*, le philosophe dont Ch. Le Goffic a dit qu'il avait « pris de singulières habitudes de penser par lui-même » l'autarchiste qui ne « cessa jamais de s'appartenir » a défendu que son nom fût inscrit sur sa tombe (on lit seulement: *Famille Réveillère*).

Sans doute!... Pourtant cet anonymat superbe effare ma pensée

rebelle au concept de la destruction totale. Mon celtisme se cabre contre l'évanouissement absolu des formes qui emprisonnèrent la vie. Ma piété indiscrète réclame des reliques... J'interroge l'aimable secrétaire général de la mairie de Brest:

- Lorsque la famille Le Roy s'empara, légalement, de la suprême demeure de Fréminville, où relégua-t-on le Chevalier?
- Dans l'ossuaire, déclare M. L'Haridon.

L'ossuaire! Ce mot me rassure. Dans la poussière collective mes regards sauront démêler la poussière que vise mon hommage; les pétales de la rose effeuillée discerneront les ossements qu'habite encore un peu de ce qui fut Lui, Elle... L'ossuaire! De fines colonnettes, des chapiteaux corinthiens dansent devant ma paupière, tandis que je regagne les hauteurs lumineuses qui dominent la rade de Brest, l'asile funèbre d'où l'on voit, entre les feuilles, bleuir les horizons dentelés de Plougastel.

- Où se trouve l'ossuaire?
- Lequel? réplique M. Bignon. Il y en a plusieurs.
- Celui de 1860.
- Ils sont tous beaucoup plus récents. Je les ai vu construire.
- Mais alors? Avant la construction de ces ossuaires, lorsqu'un mort en expropriait un autre, où se logeait l'exproprié?
- On ne le retirait pas du sol. Le cercueil étant pourri, le squelette pulvérisé, on se contentait de creuser davantage la fosse, d'enfoncer les débris: le nouveau cercueil s'installait par-dessus.
- De sorte que le Chevalier de Fréminville... doit se trouver... sous la famille Le Roy?
- Presque sûrement.

Au bord de l'allée de tilleuls, près du marbre usurpateur, je médite, seul. J'admire l'impertinence magnifique des choses. Le chevalier de Saint-Louis, le royaliste qui blâmait les concessions de Louis XVI, reprochant au monarque de n'avoir point fait appel au ban et à l'arrière-ban de la noblesse, dort foulé, opprimé, par... Le Roy.

Des sons de clochettes retentissent dans le champ du repos. Je demeure immobile. Le carillon se rapproche impérieux. Je me jette dans un bosquet de roses, de lilas. Une voix, une plainte pareille à

quelque mélodie de mystère breton, parcourt les allées : *At-ten-tion!* ... *La fer-melure!* ... Une idée morbide m'enchaîne, me cloue à mon poste de fureteur qu'exalte la fièvre. Je veux... Folie? Soit! Lorsqu'on a vécu dans l'intimité du plus romanesque des antiquaires, qu'il disparaît, qu'on le retrouve, qu'on le sait là, sous ses pieds, le moyen, dites! d'échapper à certaines hantises, à des attirances souterraines, aux détresses balbutiées qui s'exhalent du sol? Aussi bien, au cours de l'enquête minutieuse, une telle correspondance s'est établie entre l'enquête et l'enquêteur que se vérifie, en ce moment, la justesse de ce mot de M<sup>me</sup> de Sévigné : « J'ai mal à votre poitrine!... » Les cercueils qui oppriment Fréminville pèsent sur moi, m'écrasent, m'étouffent : il faut que je libère le Chevalier! Avec une bêche, avec une pierre, avec mes ongles, je fouillerai le sol, je scruterai l'abîme, jusqu'à ce que l'épave amorphe... Un bouton d'uniforme, une boucle de ceinture coquette me crierait l'identité des ossements, l'authenticité des reliques.

Un doute m'assiège. Le Conservateur du Cimetière m'a dit : « Presque sûrement! » Le gardien bredouilla des restrictions qui parlaient de fosses communes, éparses... Eh bien! attendons. La nuit livre les secrets que le jour détient. A l'heure des *anaon*, les morts se lèvent, desserrent les gencives... Les tintements de clochette avertisseuse, les sommations psalmodiées se sont tus. Dans l'air qu'illumine l'agonie du soleil, plus rien que le babil turbulent des oiseaux. La joie de cet orchestre ailé a je ne sais quoi d'étrange, de sinistre un peu. Pour combattre le malaise qui me pénètre, je tire de ma poche un livre, tome dépareillé que me céda une revendeuse des glaciés. *Les Amours de Faublas!*... Peut-être ce volume provient-il de la bibliothèque de Fréminville, qui, par la plume de Caroline, se vante d'avoir offert « un exemple réel de ce que Louvet de Courtray supposa si joliment ». Les cils de la Chevalière ont peut-être frémi devant cette gravure exquise exécutée d'après un dessin de Marguerite Girard! Une servante à genoux délace la fausse M<sup>me</sup> Du Portail; une coiffe et un nez de marquise émergent de la profondeur des oreillers; le marquis se retire, et, dit le texte, « il nous cria de la porte une bonne nuit ».

Entre nous, Fréminville exagère en s'assimilant à ce libertin de Faublas. Mais l'antiquaire brestois a pu lire d'un œil favorable un roman dont l'auteur, Girardin proscrit, demanda aux landes finis-tériennes un refuge. Louvet! Traqué par les baïonnettes de la Convention, il trompa la vindicte des lois rouges, évitant le sort des vingt-six administrateurs du Finistère que supplicia le bourreau de Brest. Kergariou, Morvan, Le Prédour!... Leurs noms escaladent une colonne funéraire au-dessus de laquelle le croissant de la lune suspend des reflets de « rasoir national ». La nuit flotte : dans le suaire bleu, larmé d'argent, remuent des ombres décapitées... Est-ce un bruit de feuilles, un froufrou de gaze? Entre une double haie d'ormes attentifs un fantôme gracieux s'avance. Des cheveux blonds, vaguement poudrés, se déroulent. On dirait une Yseult XVIII<sup>e</sup> siècle, une Yseult costumée par Saint-Aubin ou Moreau le Jeune pour quelque roman de chevalerie du Comte de Tressan. Je détache une rose blême, et m'approche :

— Est ce vous?..

Yseult se détourne, prend la rose, continue son chemin. Je la suis. Elle traverse le mur d'enceinte, descend vers l'Ellorn. Une barque se détache. Nous glissons sur l'eau qui reflète le visage de saint Ténénan. L'ancre tombe de la barque. Un sentier ardu nous mène vers des pans de murailles festonnés de lierre, un soupçon d'arcade en ogive qui dénonce « l'asile fortuné des amours de Tristan de Léonois... » (1) Yseult s'incline, disparaît dans un souterrain. Je me précipite; mon front heurte la voûte.....

Je m'éveille, la tête contre l'angle d'une pierre tombale. Le soleil brille. Je me frotte les cils, secoue l'ankylose de mes membres. Furtif, je gagne une porte latérale, déjà ouverte. Je m'évade du cimetière, dévale la Rue de Paris, la Rue Royale... Que dis-je? la Rue Royale. Elle ne s'appelle même plus la Grande Rue : des édiles enrégés la changèrent en Rue Pasteur, comme ils changèrent la Rue Saint-Yves en Rue Émile Zola, la Place de Médisance en Place Mar-

(1) Fréminville, *Mémoires sur le Château de la Joyeuse-Garde*.

cellin Berthelot (1). La Rue de la Rampe (la rue de la modeste!) est devenue la Rue Jean Macé. Décidément le Brest du *Guide du Voyageur dans le Finistère* (2) s'en va! Je fuis, je dégringole vers le Quai Tourville, franchis le port sur un pont de radeaux. Je m'engage dans un labyrinthe de rues grimpantes où les enseignes balancent des parfums de régionalisme alcoolique : *A la descente des Lorientais! A la descente des Concarnois!*... Je frôle une caserne sur le seuil de laquelle un marin armé d'un pen-baz écarte les chiens qui veulent pénétrer. J'atteins les remparts, où dans l'herbe haute se promène un coquelicot muni d'une baïonnette... Soudain je m'arrête, bouche bée. Des lettres blanches brodent l'azur d'une plaque. Je lis : *Rue de Fréminville*... Brest se souvient de l'archéologue brestoïse à l'extrémité de Recouvrance. Suprême ironie, à deux pas se dresse la prison de Pontaniou que le dictionnaire pittoresque des matelots nomme « *La Terre Sainte!* ».

La Terre Sainte! Réjouis-toi, preux Templier qui le soir, à la clarté des cierges célestes, rêves sans doute de nouvelles croisades! Réjouis-toi, Grand Prieur dont l'âme, au-dessus de la Vallée de Brest, convoquant les fidèles Kadoshs, murmure : « Très illustre chevalier, mon frère!... » Qu'on mette l'habit noir et la croix rouge de l'Ordre! Le Souverain Conseil s'assemble pour glorifier saint Jean, Jacques Molay, Bruce, l'Écosse, Kilwinig. Et pour démontrer que la Maçonnerie, venue de Palestine, continue le Temple, on chantera les louanges de Salomon!...

A la Bibliothèque du Port, en un carton vert devant lequel le blanc Kernéis montait la garde, j'ai trouvé, parmi des manuscrits de Fréminville, un « cantique maçonnique » : (3)

(1) L'histoire d'une cité se compose de souvenirs locaux que devraient épargner les caprices de la politique, les boutades du vandalisme municipal. Berthelot et Pasteur n'ont pas besoin d'être honorés à Brest. D'autre part Cambry, Souvestre ont décrit Brest, Hipp. Violeau y est né : Brest ne possède ni Rue Hipp. Violeau, ni Rue Cambry, ni Rue Em. Souvestre... Si, peut-être, extramuros!

(2) FRÉMINVILLE, *Brest*, A. PÉROU, rue Neptune (1844).

(3) Une lettre à « Monsieur Le Vot, rue N<sup>o</sup> S<sup>o</sup> Roch 27, Hôtel du Hainaut, Paris » accompagnée de ce cantique. Elle est adressée de Nanterre (19 mai 1845). Que faisait à Nanterre le Chevalier de Fréminville? Briguait-il la couronne de rosière?... Je transcris la lettre : « Que n'ai-je seù plutôt,

Ni des neuf sœurs, ni d'Apollon  
Je ne suis point le nourrisson  
Comme l'était Voltaire.  
Aussi pour faire une chanson,  
Que la rime soit juste ou non,  
Je ne m'en pique guère.  
N'aurai-je pas toujours raison,  
Si vous chantez à l'unisson :  
Bon, bon, bon,  
Que le vin est bon,  
Quand je bois à mes frères!

A Noé de qui nous tenons  
De notre art les sages leçons,  
Rendons grâces plénières ;  
Du plus grand de tous ses secrets  
Cet illustre et savant profès  
Nous fit dépositaires.  
Sans ce jus qu'il sut inventer,  
Pouvions-nous aujourd'hui chanter :  
Bon, bon, bon,  
Que le vin est bon,  
Quand je bois à mes frères!

mon T. C. F., que vous étiez à Paris! Je viens d'y passer deux jours consécutifs et je viens de revenir ce matin à Nanterre où j'ai trouvé votre lettre, par laquelle j'ai vu que j'ai passé deux fois hier devant votre porte, bien loin d'imaginer que j'étais si près de vous. Maintenant je ne retournerai pas à Paris avant trois jours, ayant beaucoup à faire ici et vous n'y serez peut-être plus alors. Cependant j'irai à tout hasard à votre hôtel... J'ai vu le f. r. fréchet, député de la 1<sup>re</sup> symbolique, et aussi le f. r. Wentz qui se charge de poursuivre le plus vivement possible notre affaire de Kadosh; cependant le consistoire ne se réunissant au g. r. O. r. qu'à des intervalles de quinze jours, l'expédition de nos substitutions ne pourra peut-être avoir lieu d'ici cinq à six semaines. Au reste j'ai été à même de juger que, comme je m'en doutais, ces messieurs sont très peu au fait sur ce qui concerne les hauts grades et en général le rite écossais; nous leur dâmerons le pion haut la main. — Votre affectionné et bien dévoué f. r. Le Chr de Fréminville. « Cette lettre prouve t-elle le parfait maçonisme du Chevalier? Je crois simplement qu'il aspirait à obtenir la régularisation du titre de Kadosh pour les membres de sa Loge, la reconnaissance de son souverain Conseil par le Grand Orient toujours hostile aux prétentions écossaises de l'Ordre de Heredom de Kilwinig. Le Bailli de Bretagne triompha-t-il? Une lettre de convocation, communiquée par le Docteur Auffret (*Furteur*, n° 15) semble l'indiquer, Fréminville réunissant, en cette même année 1845, le samedi 9 (soit) ses Chevaliers pour « l'installation définitive du Souv. r. Cons. des R. S. r. réguliers d'Heredom de Kilwinig en la vallée de Brest. » J'ajoute que l'épître de Nanterre établit les liens étroits qui existaient entre le Chevalier et son futur biographe, et conclut que lorsque Levot attribue à Fréminville l'opuscule de Caroline, Levot doit être bien renseigné.

Ne craignez pas qu'à Salomon  
De sage on ait donné le nom  
Pour ses vertus austères !  
Il n'eût pas acquis ce surnom  
S'il n'eût encore en bon maçon  
Pratiqué nos mystères.  
Malgré l'éclat de sa grandeur,  
Il aimait à chanter en chœur :  
Bon, bon, bon,  
Que le vin est bon,  
Quand on boit à ses frères !

En vain le vulgaire ignorant  
Chercherait d'un œil dévorant  
À percer nos mystères.  
Quand il saurait tous nos secrets,  
Pourrait-il comprendre jamais  
En aucune manière  
Quel doux plaisir nous ressentons  
Quand tous ensemble nous chantons :  
Bon, bon, bon,  
Que le vin est bon,  
Lorsqu'on boit à ses frères !

À la santé de notre chef  
Qui conduit si bien cette nef  
Dont il est la lumière !  
Avec lui on peut sans danger  
D'un pôle à l'autre voyager,  
Tant par mer que sur terre.  
Que chacun de nous en ce jour  
Chante et répète tour à tour :  
Bon, bon, bon,  
Que le vin est bon,  
Quand on boit à ses frères !

En nous joignant tous main en main,  
Que ce soit le signe certain  
Que ces nœuds sont sincères.  
Ah ! qu'il doit nous paraître doux  
De nous voir ainsi liés tous  
Par des chaînes si chères !  
Non, jamais rien ne les rompra.

Tant qu'entre nous l'on chantera :  
Bon, bon, bon,  
Que le vin est bon,  
Quand on boit à ses frères ! (1)

Tudieu ! Fréminville se pique de « boire comme un Templier. » Au geste qui brandit la coupe je préfère le geste qui agite l'éventail, le geste par lequel Caroline parachève Christophe-Paulin (2), par lequel le chevalier du XIV<sup>e</sup> siècle se métamorphose en chevalière du XVIII<sup>e</sup>.

Près de la rade où des voiles se gonflent, à l'entrée du Cours d'Ajot où frissonnèrent les canezous de tulle et les panaches en saule de l'excaptaine de frégate, devant le Château se dresse un bronze énorme, hurlant d'inesthétisme. C'est la statue d'Armand Rousseau, ingénieur des ponts et chaussées, sous-secrétaire d'état aux Travaux Publics, gouverneur de l'Indo-Chine. Un brave homme, dont l'honnêteté résista au vertige des fonctions officielles (n'a-t-il point rédigé sur l'entreprise de Panama un rapport qu'un ministre crut devoir tenir secret ?) Excellent Breton ; il fréquenta le Dîner Celtique, présida les

(1) La chanson est-elle de Fréminville ? L'a-t-il simplement copiée ? Je ne connais que des chansons similaires. Le manuscrit de Fréminville porte, du reste, une correction où s'affirme l'auteur. Au sixième couplet (sixième vers), *Par des chaînes si chères* se substitue à *D'une amitié sincère*. Le cinquième couplet sent bien son officier de marine. Peut-être Fréminville a-t-il arrangé une des mille chansons qu'on entonnait sur l'air *Un chanoine de l'Auxerrois*, et qui se terminaient par : *Bon, bon, bon, que le vin est bon !*. Détail piquant, dans le « cantique maçonnique » de Fréminville manque l'allusion traditionnelle, l'allusion galante au sexe que les Francs Maçons écartent de leurs Assemblées mais courtisent « au sortir de la Loge. » Le *vetum castitatis* templièresque empêche Fréminville d'« unir le myrte au laurier. »

(2) Le capitaine de frégate Devoir tient du Contre-Amiral Réveillère que chez lui Fréminville se faisait appeler *Mademoiselle Pauline*. Un visiteur se présentait ; aussitôt la bonne de crier : « Mademoiselle Pauline, ou vous demande !... » Le Chevalier avait parfois en des circonstances où il voulait être homme, de délicieuses distractions. J'ai sous les yeux une lettre de convocation adressée à « Monsieur Le Fèvre, chef de bataillon d'artillerie en retraite » (pour la réception du f. Rozen au sublime grade de Chevalier K. S.). En la signant le Président du Souverain Conseil oublie de reprendre son sexe et commence par écrire *Pauline*. Il se ressaisit et se hâte de tracer sa particule de gentilhomme par-dessus cette étourderie mullièresque. Pourquoi l'*Essai sur l'influence du costume féminin* n'est-il pas signé Pauline ? Parbleu ! le pseudonyme eût été d'une gaze trop transparente. La déconscience suffisait. D'ailleurs je ne suis pas sûr que Mademoiselle Pauline ne se soit jamais, devant son miroir, appelée Caroline. Le vapoceux antiquaire signait : *Ch* de Fréminville, avec tant de précipitation que parfois l'*r* restait au bout de la plume. Aussi le document qui, en 1840, assigne la Lieutenantance générale d'Europe à Paul Eug. comte de Lanjuinais, imprime-t-il à côté de « Prieur de Portugal » : *Ch. de Fréminville*. Ailleurs on écrit *Charles*. Or... Charles et Caroline n'ont dans le calendrier qu'un seul patron.

agapes des « Bretons de Paris », transporta au Tonkin le département du Finistère... Bravo ! Mais cette redingote aérienne afflige, offense la majesté historique des créneaux que couronne la poétique légende d'Azénor. Qu'on enlève cette redingote pour mettre sur le piédestal un flot de soie inondant des souliers de prune ! Chantez, oiseaux de paradis ! Voltigez, collerette de blonde, corsage de mous-seline ! Envole-toi d'une taille de nymphe, écharpe rose, arc-en-ciel féminin muselant le tonnerre de Brest !... Et que les tambours battent, que les clairons sonnent, que les drapeaux s'éploient, tandis qu'à l'ombre des tours de César et d'Azénor artilleurs et soldats de ligne présentent les armes à la Chevalière !...

Hélas ! on ne présente plus les armes.

LÉON DUROCHER.

## Le Manuel des Maris

Il y a quelques semaines j'ai acheté sur les quais un opuscule intitulé : *Manuel des maris* ou Philosophie du Mariage, par Th. REVEL (de Lorient), et éditée à Paris (chez Alphonse Lecière) en 1859.

Qu'était ce Revel ?... Un navigateur ? On pourrait le croire, à en juger par cette note de la page 111 : « En novembre 1835, l'auteur, naviguant sur *l'Universel* (du Havre), relâcha à Sainte-Hélène. Une voiture prise à James-Town le hissa à Longwood, où il entra dans la misérable habitation de l'Empereur située sur un plateau aride, désolé. A son retour, il descendit à pied au tombeau du grand homme... » Page 86, Revel se vante d'avoir plusieurs fois doublé le cap des Tempêtes. Mais ce marin, ce navigateur cite à tout bout de champ le Code, la jurisprudence, les arrêts de la Cour de Cassation, et jusqu'aux décisions de la Conférence des Avocats. Cette manie dénonce un fils de la Basoche. Ce qui fortifie en moi cette supposition,

c'est que l'autre jour, rue Soufflot, je feuilletai un autre opuscule de Revel, paru en 1871 sous le titre : *L'adultère selon la doctrine et la jurisprudence*.

Parcourons le *Manuel des Maris* de ce juriconsulte lorientais. Page 107, on lit :

Tout a été dit pour ou contre le mariage. La question est épuisée ; ce que l'on dit de trop est fade et rebutant, comme l'enseigne ce pauvre Nicolas Boileau, qui assure-t-on, ... (1), ce qui expliquerait la satire qu'il a lancée contre le *petit sexe*.

Mais je m'aperçois qu'il est assez difficile de citer Revel. Il se livre à des considérations hardies concernant les résultats de l'extrême activité cérébrale, considérations qu'il appuie sur des exemples offerts par la vie ascétique de Newton, de Kant, de Vico (p. 49). Le compatriote de Brizeux semble lui-même un peu misogyne ; car il déplore la disparition de coutumes que désapprouve l'esprit chevaleresque :

Autrefois il était d'usage que l'époux débonnaire qui s'était laissé battre par sa femme fût attaché et promené sur un âne ; des dispositions législatives avaient sanctionné cet usage. La coutume de Senlis portait : « Les maris qui se laissent battre par leur femmes seront contraints et condamnés à chevaucher sur un âne, le visage par devers la queue du dit âne. » Une disposition pareille se retrouve dans la coutume de Saintonge. Il en était de même à Dreux (V. Monit. des Tribunaux du 25 mai 1856...). N'est-il pas regrettable que ces habitudes asino-légales soient perdues ?

Evidemment Revel désire affranchir le sexe fort. Il est d'ailleurs peu galant. Page 24, l'auteur du *Manuel des Maris* ose imprimer : « Dans la Bretagne ou l'ancienne Armorique, les femmes ont les extrémités trop grosses en général. » Il est vrai que Revel parle des femmes de l'ancienne Armorique : j'imagine que les Bretonnes se sont affinées.

PIERRE LAURENT.

(1) Revel réédite ici l'histoire du dindon furieux, au bec duquel on attachait le jeune Boileau « fort maltraité pour le présent et pour l'avenir » (V. DAINOU, *Pie de Boileau*, et Alph. KARR, *Les Femmes*).

## PERLES ARMORICAINES

Le Général d'Amade ne sort pas de l'École Navale. On s'en aperçoit en lisant la préface qu'il a écrite pour *Preux d'Armor* (du Commandant de Malleray). Pourtant il passa en Bretagne ses années de collège, et il rêva d'être marin : « Mes promenades me conduisaient fréquemment vers Larmor, en face de Port-Louis, devant les parages de Belle-Isle et de Groix. Nous assistions tous les ans à la cérémonie de la bénédiction des engins de pêche et des bancs de sardines. Ces sortes de Rogations maritimes s'appelaient, je crois, les Coureaux... »

Faites excuse, mon général ! Ça s'appelle la Bénédiction des Coureaux. Confondre la bénédiction avec les coureaux, c'est un peu comme si vous confondiez une bénédictine avec le canal de la digestion.

Doit-on le dire ? Oui, puisque l'*Hermine* ne craint pas de le remarquer. Eh ! bien, l'abbé Lecigne ignore magnifiquement le breton. Sur des ébauches poétiques de Brizeux le biographe du chantre de Marie a lu : *Da ober*, qu'il traduit : *A brûler*. Tout le monde sait que *Da ober* signifie : *A faire* (précisément le contraire !) L'abbé Lecigne nous paraît désigné pour prononcer le panégyrique de la langue armoricaine le jour où l'on inaugurerà la statue de Le Gonidec.

M. Olivier de Gourcuff est trop poète pour avoir le respect de la vérité. Il qualifie Paul Renimel de « jeune poète ». Or il paraît que ce Paul Renimel est un honnête père de famille dont le fils taquine la Muse. Jusqu'à quel âge M. Olivier de Gourcuff croit-il qu'on doit rester jeune ?

Le même Olivier, à propos de l'Exposition de la Société de l'Ouest, écrit : « Duvanel, qui est presque Nantais ». Presque ! Le peintre Duvanel est, nous écrit-on, né Quai de La Fosse. Pour être Nantais faut-il naître près du Croisic, comme la « sardine de Nantes » ?

Nous avions déjà le port de Carhaix, dû à la munificence des frères Baudouin. Voici que la Mère Moutardeau nous donne le port de Landévant, par l'entremise de M. Uzureau, qui, dans la *Revue de Bretagne*, publie le récit de la déportation des religieuses angevines en 1794 : « Nous fîmes halte à Landévant, où il y a un joli port... Nous passâmes le port... » Les persécutions ont ceci de fâcheux, qu'elles bouleversent non seulement les âmes, mais encore la géographie. L'émoi de la Mère Moutardeau lui fait voir un joli port dans un bourg situé à trois kilomètres des extrêmes lagunes de la rivière d'Étel. Ces extrêmes lagunes ne contiennent d'ailleurs aucun port : elles contiennent des huîtres, que l'ancien député Jacob cultive comme il cultivait les électeurs.

A la fin d'agapes qui animèrent Landerneau, un orateur, M. Antoine Bott, a dit : « Un de nos contemporains, Auguste Comte... » Auguste Comte est mort en 1857, la même année qu'Eug. Sue, Béranger, Alfred de Musset. M. Bott se croit-il sous l'Empire ? Auguste Comte, Eug. Sue, Béranger, Alfred de Musset, se doutèrent-ils qu'ils étaient les contemporains de M. Bott ?

AOTROU JUDOC.

Le Docteur Le Fur nous envoie une lettre recommandée qui se recommande par sa candeur et son réclanisme. Certes ! nous avons tort d'ignorer « la Mutualité Bretonne ». (Le Docteur Le Fur profita d'une réunion de « la Bretagne » pour annoncer la fondation de sa Société). Quant au « Breton de Paris », eh bien ! mais... il a cessé de s'intituler l'« organe de toutes les sociétés bretonnes ». Il s'intitule maintenant l'« organe de tous les intérêts bretons ». C'est plus juste. Le « Breton de Paris » ne manque pas en effet d'intérêt, si l'on en juge par des poésies comme celle-ci :

Dans notre bonne cité nautaise  
Un grand crime vient d'être commis :  
C'est du moins la nouvelle mauvaise  
Que m'apporte le « Breton de Paris ».

En revenant d'une promenade  
Un de nos concitoyens  
Trouva sa femme de ménage  
Assassinée, un couteau entre les seins

Sans perdre une seconde  
Il s'en fut chez les voisins :  
Commissaire, procureur, il prévient tout le monde,  
Pour découvrir l'assassin.

Bientôt l'on sut et c'est atroce,  
Que son fils était le meurtrier  
Qui avec une rage féroce  
Sur la victime s'était acharné.

L'assassin Henri se nomme,  
Et j'entends partout ici  
Qu'en tuant sa bonne  
C'est son père qu'il a puni...

L'auteur de ces vers, Jean La Lande, est-il disciple de Brizeux ou de celui que dans un de ses numéros précédents, le « Breton de Paris » appelle Henri Theuriot ?

AR FURCHE.

## RÉPONSES

90 (II, 40, 83, 170, 219, 258; III, 34). Familles Bretonnes : Le Bienheureux Grignon de Montfort.

### C. Alliance avec la famille de Chassé.

La bio-bibliographie bretonne de R. Kerviler se trompe quand elle donne Jeanne-Françoise de Chassé épouse de François-Ange Tual comme fille d'écuyer Pierre de Chassé. Son acte de mariage du 30 juillet 1771 (Rennes, Saint-Pierre et Saint-Georges) l'indique bien fille de Jean Heuzé.

### D. La descendance de Mathurin Louvel.

Le contrat de mariage de Mathurin Louvel avec Julienne Labbé ne peut pas être du 1<sup>er</sup> juin 1695, si celui de leur fille Jacqueline est du 28 décembre 1699.

Gilles Mathurin Louvel de la Maisonneuve eut de Perrine Renouard :

1<sup>o</sup> Claude-François, greffier en chef criminel au Parlement de Bretagne, marié à Paris en 1779 à Adélaïde-Marie du Rocher ;

2<sup>o</sup> Claire-Anne-Guillemette, mariée en 1764 à Maurice-Toussaint Maujouan du Gasset, sénéchal de Châteaubriant ;

et entre autres enfants de Marguerite Papion :

3<sup>o</sup> Françoise-Perrine-Bernardine, mariée en 1776 à François Moinnerye ; leur fille Anne-Françoise-Marguerite-Amarante épousa à Rennes le 20 nivôse an V Jean-Baptiste-Marie Tual du Nyottay.

G.

101 (II, 87). La Pomme de terre.

L'opuscule en question est dû à Lavergne de Préfontaine (Louis-Marie), né à Loudéac le 25 mars 1756, reçu docteur à Nancy en 1782, et établi comme médecin à Lamballe. (Voir *Dict. des*

médecins-chirurgiens de Paris), Moreau, an X. — HABASQUE, *Notions hist. sur les Côtes-du-Nord*, tome II, p. 407. — GAFADY (abbé de) : Notice dans l'*Annuaire des C.-du-N.* de 1843.

Lavergne délégué par la ville de Lamballe à la fédération de Pontivy, y communiqua son travail à la séance du 19 février 1790 et dut peu après le faire imprimer. Nous n'avons pu retrouver cette première édition, mais les archives des Côtes-du-Nord en possèdent une postérieure dont voici le titre :

*Mémoire sur la culture de la pomme de terre et sur les grands avantages qu'on peut en retirer tant pour la nourriture des hommes que pour celle des animaux, par le c<sup>o</sup> Lavergne, médecin à Lamballe. Saint-Brieuc. J. M. Beauchemin, br. in-4<sup>o</sup> de 20 pages, datée d'avril 1793, et imprimée par ordre du directoire du département.*

C'est donc à tort que M. le président Trévédy, d'ordinaire si bien informé, assure que ce mémoire, dédaigné sous la révolution, ne fut publié qu'en 1802 par les soins de M. Boullé, préfet des Côtes-du-Nord. (Voir *Les deux fédérations de Pontivy*, dans la *Revue Morbihannaise* de 1895, page 81 du tirage à part.)

La Révolution s'occupa au contraire très particulièrement de la culture de ce tubercule et nous pourrions citer à ce sujet de très nombreux documents, décrets de la convention, proclamations du Comité de Salut Public, arrêtés des représentants en mission (dont plusieurs traduits en langue bretonne), instructions, délibérations des corps constitués.

P. H.

179 (III, 136). Familles Bretonnes : Potiron de Boisfleury.

Le Recueil de M. Le Gal de Kerlinou, étant comme son titre l'indique, « destiné à compléter les armoriaux de Bretagne précédemment parus » n'avait pas à parler des *Potiron de Boisfleury* mentionnés dans la 3<sup>e</sup> édition du *Nobiliaire et Armorial de Bretagne* de P. de Courcy, Tome second, page 421.

Je ne sais pourquoi en effet, Le Gal de Kerlinou a omis (en complétant les armoriaux de Bretagne précédemment parus), de mention-

ner les Potiron de Boisfleury. Il est vrai que ceux-ci apparaissent dans la 2<sup>e</sup> édition du Nobiliaire de Pottier de Courcy, mais on ne les découvre ni dans la 1<sup>re</sup> édition de cet ouvrage, ni dans Briant de Laubière, ni dans des recueils plus généraux et très complets comme les armoriaux d'Hozier et de Rietstap. Peut-être serait-il intéressant pour élucider cette question d'indiquer à quelle date remonte la noblesse des Potiron de Boisfleury.

DE N.

Nous avons reçu à ce sujet une troisième réponse que nous insérons dans le corps de la revue.

A. F.

## 187 (III, 185). Gournay en Bretagne.

GOURNAY Jacques-Claude-Marie-Vincent de), né à Saint-Malo, le 28 mai 1712, mort à Paris, le 27 juin 1759. (V. *Bibliographie bretonne*). Conseiller honoraire du Grand conseil du roi et Intendant du Commerce, il ne fonda pas, mais encouragea la Société dont parle M. Strowski. Le titre même de l'ouvrage suivant en fournit la preuve :

*Corps d'observation de la Société d'Agriculture, de Commerce et des Arts établie par les États de Bretagne*, (année 1757 à 1758). A Rennes, chez Jacques Vatar. M. DCC. LX et MDCCLXII, 2 vol. in-8, et 1758-1759 avec gravures. Aux pages 4 et suivantes, se trouvent tous les renseignements sur la création et l'organisation de cette Société. Nous en détachons quelques lignes :

« Cette Société seroit composée dans chaque Evêché de six personnes choisies, sans distinction d'Ordre (Clergé, Noblesse et Tiers) parmi les sujets que l'on auroit lieu de juger, par leur état ou leurs occupations, être le plus au fait de chaque matière.... Ces commissaires correspondraient avec le Bureau général, qui seroit établi à Rennes.... Ils pourroient aussi s'assembler dans chaque diocèse... »

« Les assemblées du bureau de Rennes pourront se faire dans une salle de l'appartement de M. de la Landelle, qui a bien voulu l'offrir. »

Suit la liste des membres de la Société par évêché. Vient ensuite un long rapport de la commission du commerce au sujet des observations que M. de Gournay, Intendant du Commerce, a faites dans la Province sur l'Agriculture, le Commerce et les Arts.

P. H.

## QUESTIONS

## 192. Catherine II et le bas-breton (1785).

Sous ce titre, nous lisons dans les *Archives Historiques, Artistiques et Littéraires* (1<sup>er</sup> janvier 1890), sous la signature E. W.

Malgré la souplesse, l'étendue et la diversité des aptitudes de la « Semiramis du Nord, » qui est-ce qui aurait imaginé qu'elle eût jamais pu s'intéresser aux dialectes parlés en Basse-Bretagne? Il suffit cependant de lire la lettre suivante du baron de Breteuil pour se convaincre qu'un beau jour Catherine II s'est montrée curieuse de connaître la langue des joueurs de biniou.

A M. le comte de Ségur, ambassadeur de France à Saint-Petersbourg.

Le 15 septembre 1735.

J'ai, Monsieur, l'honneur, de vous envoyer la liste des mots français que vous m'avez adressée le 15 juillet dernier. Vous trouverez, à la suite de chaque mot, sa traduction en bas-breton, ainsi que l'impératrice de Russie l'a désiré. Je joins même à cette liste un vocabulaire bas-breton, que j'ai pensé pouvoir être utile aux rédacteurs du dictionnaire entrepris par les ordres de cette souveraine. Je vous prie de vouloir bien lui dire que je supplie S. M. d'agréer le très humble hommage de mon respect et de mon empressement pour tout ce qui pourra lui plaire.

Le dictionnaire commandé par Catherine II a-t-il été publié? Les *Mémoires* du comte de Ségur n'y font aucune allusion; les nombreux répertoires de la Bibliothèque Nationale n'en contiennent pas trace et les érudits bretons les mieux renseignés n'en ont pas la moindre connaissance.

Si, comme il est probable, ce Dictionnaire n'a pas été publié, ne pourrait-on savoir si le manuscrit existe encore et quels savants y collaborèrent?

M. D.

## 193. Les débuts de Jean Boucher.

En 1894, Jean Boucher, la médaille d'honneur du salon de sculpture de 1908, remportait, non sans peine, le 2<sup>e</sup> second grand prix. Le 1<sup>er</sup> grand prix allait à Roux, le 1<sup>er</sup> second grand prix à Champeil.

Le Temps (Petit Temps du 28 juillet 1894) rendait compte dans les termes suivants de ce Concours.

« L'Académie après plusieurs tours de scrutin a maintenu le 1<sup>er</sup> second grand prix à M. Champeil.... il eût été sage de s'en tenir là, et de n'accorder cette 3<sup>e</sup> récompense à personne.

Grâce à l'intervention d'un architecte bien connu et pour son talent, et pour ses habitudes de pince sans rire, le second grand prix, après 8 à 10 heures de scrutin, a été accordé au projet le plus grotesque, au n<sup>o</sup> 4, œuvre de M. Boucher.

Tandis que l'Académie, avant de procéder au vote du 3<sup>e</sup> prix déjà retiré à M. Ducuing, parcourait à nouveau la salle d'exposition, l'architecte en question s'extasiait devant le n<sup>o</sup> 4, qui représente un Achille dressé sur la pointe des pieds, et s'appêtant, avec d'abominables grimaces, à attacher sur son torse nu sa cuirasse.

Vivement pris à partie par ses amis, qui lui reprochaient sa mauvaise plaisanterie, le membre de l'Institut répliqua qu'il trouvait, en effet, la pose grotesque, et que la figure n<sup>o</sup> 4 avait l'air non d'un Achille, mais d'un homme qui, au sortir du bain s'amuserait à mettre un corset en se regardant dans une glace; « n'empêche, ajoutait-il, que de tous les navets ici présents, c'est le plus drôle », faisant alors remarquer que, sous le rapport de l'exécution, la figure n'était pas plus mauvaise que les autres, il recruta un nombre suffisant d'adhérents pour enlever au 8<sup>e</sup> tour de scrutin ce vote dont l'Académie elle-même, si nous en jugeons par l'impression de bon nombre de ses membres, est plus surprise encore que le public ».

Sans attacher plus d'importance qu'elle ne le mérite, à la malveillance évidemment voulue de ce compte rendu, je demande le nom de cet architecte de grand talent et « pince sans rire », qui, dès ce 1<sup>er</sup> concours, a su reconnaître chez Jean Boucher les prémices d'un talent qui s'est si rapidement et si magistralement affirmé depuis.

CH. R.

## 194. Familles Bretonnes : Du Bot de Grégo.

Louise-Eugénie du Bot du Grégo qui épousa le général Michel-Louis Bonté et mourut en 1826 au château de Trévarez, aurait joué, paraît-il, pendant la Révolution et plus spécialement dans l'affaire de Quiberon un certain rôle. Les historiens sont à ce sujet plutôt laconiques. Quelques fureteurs pourraient-ils documenter la question ?

## 195. Familles Bretonnes : Delobeaude Kervin.

Le sénateur Delobeaude, nouvellement réélu Maire de Brest, descend-t-il d'Antoine Delobeaude, condamné le 12 janvier 1827 par le tribunal correctionnel, pour avoir pris part aux manifestations contre les Missionnaires et crié au Théâtre : « Le Tartuffe ! A bas le Maire ! Le Tartuffe !... » ?

Cet Antoine Delobeaude est désigné, au procès, comme « âgé de vingt-cinq ans, commis-négociant, né à Monopolé, royaume de Naples, domicilié à Brest, rue Jean-Jacques Rousseau. » Le sénateur Delobeaude est-il d'origine napolitaine ?

L. DU C.

## 196. Familles Bretonnes : Ladmiraute.

« Existe-t-il un lien de parenté quelconque entre le général Ladmiraute (commandant le IV<sup>e</sup> Corps en 1870 sous Bazaine; fait prisonnier à Metz; dans la suite : gouverneur de Paris), et la famille Ladmiraute de Nantes ?

AB-MILIO.

## GESTA BRITANNORUM



† Le dixième pardon d'Anne de Bretagne a eu lieu, à Montfort-l'Amaury, sous la présidence de Maître Chenu, bâtonnier de l'Ordre des Avocats. La légende de saint Yves, patron des gens de robe (*Sanctus Yvo erat Brio, Advocatus sed non latro*), excita la verve malicieuse de Maître Chenu, qui contesta à saint Yves le titre d'avocat. On trouvera le texte de son discours, ainsi que l'hommage du Pentyern Léon Durocher, dans le numéro de Juin du *Clocher Breton*, qui compte un compte rendu très documenté de cette fête pittoresque. La Couronne d'Ajones fut imposée aux poètes François Ménez (poésie française), Le Galliard et Jean-Louis du Bout de la Lande (poésie bretonne). Parmi les Dames Couronnantes, M<sup>mes</sup> Le Goffic, F. Guéguen, Maufra. Le rapport sur le concours avait été lu par F. Lorin, secrétaire de la Société Archéologique de Rambouillet. Au banquet, après le discours de Maître Chenu, divers toasts parmi lesquels ceux de M. Roux, maire de Rambouillet (un Redonnais), du sous-préfet de Saumur, Alfred Lasserre, ancien sous-préfet de Ploërmel. Celui-ci parla de Lud Jan, le greffier-poète dont on faisait le souvenir à l'ombre de saint Yves. Les greffiers de S.-et-O. offrirent un ajonc d'or et des médailles de vermeil aux poètes et prosateurs ayant le mieux exalté la mémoire du barde de Ploërmel. L'ajonc d'or fut décerné au poète Lucien Dupuis, les médailles aux poètes Th. Lemonnier et Louis Beaumont, à J. Joly, greffier de justice de paix à Versailles et auteur d'un livre sur Lud Jan, au diseur Paul Maraval, qui récita le *Retour aux champs* de Lud Jan. Le cinquan-

tenaire de la mort de Brizeux fut également célébré sur les ruines du Ménez-Tour (à propos d'O. de Gourcuff). Séance du Cabaret Breton : on a applaudi le baryton guingampais Nucelly (de l'Opéra); Yann Nibor, le barde de la flotte; Ch. Le Goffic, qui déclama lui-même le *Pardon de la reine Anne*; Marc Leclerc, Cherouvrier, M<sup>mes</sup> Lacour-Serville et Joé-Descomps, Jacques Pohier qui tint le piano et dont on chanta des fragments d'*Armor*. Mais le héros du concert fut saint Yves, exalté par Tiercelin, Paul Sébillot, le Docteur Fouquet, et par le dessinateur Léon Lebègue qui, sur le programme, le montra prêchant la concorde aux Bretons belliqueux.

Concours de costumes (prix offerts par « Bretonnez Tramor », M<sup>me</sup> Mosher). Lauréats : Marie Le Blay, Anna Labouz, M<sup>lle</sup> Menguy, M<sup>mes</sup> Eudes, Huitel et Durand; MM. Pocart, Pierre Le Port, Le Meu. La reine Anne avait fait son entrée dans Montfort sous la forme d'un buste délicieux exécuté par le maître-sculpteur Derré. Quatre dames bretonnes portaient la reine Anne sur un pavois jonché d'ajones qu'envoyèrent des hôteliers de Bretagne : G. Dugoy, du Huelgoat, J. Prigent, le peintre-restaurateur lannionnais, etc... Au nom de Montfort, le maire M. Brault offrit comme don de joyeuse gratitude, une coupe (la *Fouesnantaise*, de Dropsy), au Pentyern Léon Durocher.

† L'abbé J. Buléon a prononcé un discours à la paroisse bretonne (Notre-Dame des Champs, Paris). — Le baryton Nucelly personnifie Jupiter dans *Hypolite et Aricie*, à l'Opéra. — M<sup>mes</sup> J. Perdriel-Vayssière a fait, à Brest, une conférence sur Maurice de Guérin. — Le barde populaire Jean-Louis du Bout de la Lande (Jean-Louis Le Joly, instituteur en retraite), est mort à Pontivy, au moment où on le couronnait en effigie à Montfort-l'Amaury. — Le compositeur Lucien Laroche, qui a fondé à Vannes la maison *Aux Bardes et Sonneurs de Bretagne*, vient de recevoir la rosette d'officier de l'Instruction publique. — Henry de la Guichardière a conquis l'écarter d'argent aux Jeux floraux de Toulouse en chantant *Pulcherrima* sur la harpe de Merlin. — La Médaille d'honneur du Salon de Sculpture a été décernée à Jean Boucher (de Rennes), pour son Victor Hugo méditant sur une roche de Guernesey. Une seconde médaille et une bourse de voyage ont été attribuées au jeune sculpteur Quillivic (de Plouhinec), pour sa *Bigouden* et ses *Sonneurs* : Quillivic, qui fut pêcheur, puis menuisier, offre l'exemple d'une rare vocation. — L'association parisienne des anciens Elèves du Lycée de Nantes a fêté le centenaire du vieux Lycée par un concert à la salle du Journal. Discours de M<sup>e</sup> Antony Aubin, président de l'Association, mélodies bretonnes de Bourgault Ducondray, interprétées par Victor Debay, chansons de Léon Durocher, par le baryton Chérouvier (de Nantes), et *Cent ans après*, à-propos d'Ollivier de Gourcuff qui a obtenu un vif succès en jouant lui-même, avec beaucoup de naturel, un rôle d'infirmier sexagénaire. Une affiche du peintre Ch. Toché groupait, d'une façon piquante, les plus connus des anciens élèves du Lycée de

Nantes (Clémenceau, Briand, etc.). — L'Académie française a décerné le prix Alfred Née (3 500 fr.) à Ch. Le Goffic; le prix Archon Dupéroux (1 000 et 500 fr.) à J. E. Poirier et à M<sup>me</sup> Perdriel-Vaissières; le prix Capuran (600 fr.) à Th. Botrel et à Simon-Davangour (auteur de *Sous le Ciel gris*; un prix Montyon. La Ville de Paris a acheté le *Pardon de Saint-Cado*, du peintre Désiré-Lucas.

† L'Eisteddfod galloise de 1908 aura lieu à Llangollen du 1<sup>er</sup> au 5 septembre. — Le doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, l'éminent professeur J. Loth, fera en août, à Saint-Servan, un *Cours supplémentaire de langue et de littérature celtiques*. (Les Bretons insulaires en Armorique. Explications de textes et documents en vieux et en moyen breton. Explication de poèmes du Black book of Carmarthen) En annonçant cette œuvre au directeur du *Clocher Breton*, M. Loth s'exprime ainsi : « Ce cours est un essai que je fais, surtout pour les Gallois. Il ne serait pas inutile non plus à beaucoup de Bretons, si j'en juge par les sottises et les inepties qui se disent et même s'écrivent chez nous depuis quelque temps ». — Le Docteur Picquenard dont nous avons signalé d'après *Ar Bobl*, la déchéance bardique, se plaint que notre écho lui ait valu des commentaires fâcheux. Il nous écrit à ce sujet :

Dans le compte rendu du Congrès de l'U. R. B. à Rostrenen, paru dans le *Fureteur Breton*, j'ai relevé la phrase suivante :

« Le Gorsedd breton a déclaré déchus de leurs droits le docteur Picquenard (Barz Melen) et Caurel (Ervin Arvor) traités au serment prononcé par le glaive. »

Je n'ai pas à m'occuper de disculper François Caurel à qui j'ai voué depuis longtemps une admiration sans réserve; mais, en ce qui me concerne je vous prie d'insérer les rectifications suivantes :

1<sup>o</sup> J'étais démissionnaire depuis un mois, quand l'excommunication du Gorsedd m'a été lancée. J'ajoute que M. Berthou m'avait immédiatement accusé réception de ma démission (dont il connaissait tous les motifs) et dont il m'avait exprimé ses vifs regrets en souhaitant mon prompt retour au sein du Gorsedd.

2<sup>o</sup> Je n'ai pas été « traité au serment prononcé sur le glaive » pour la bonne raison que lorsque j'ai été admis au sein du Gorsedd, dans les alignements de Carnac, en 1902, le Gorsedd ne possédait pas encore de « glaive » sur lequel on pût prêter serment et que, d'ailleurs si l'on m'avait demandé d'accomplir cet acte alors ou depuis j'aurais carrément refusé. Je n'en aurais pas moins été et je n'en reste pas moins un bon Breton dont la devise sera toujours : *Breizad dreist pep tra!* Breton par dessus tout!

† Le Congrès annuel de l'Union Régionaliste Bretonne aura lieu à Plougastel-Daoulas, du 12 au 18 septembre. — Le Gorsedd des Bardes de Bretagne tiendra ses assises à Brest, les 19, 20 et 21 septembre. La municipalité brestoïse se propose d'apporter un large concours à la solennité des fêtes données à cette occasion.

## À LA RELIURE

† Une *Grammaire Bretonne du dialecte de Tréguier*, par M. l'abbé Le Clerc, licencié ès lettres, a paru chez l'éditeur brochoin René Prudhomme (prix 2 fr. 50, franco, 2 fr. 75). M. l'abbé Le Clerc s'était déjà fait une réputation méritée dans la littérature bretonne par son remarquable ouvrage *Ma Beaj Jerusalem*. Sa nouvelle grammaire, « initiée dans son ossature à rendre les plus grands services aux Bretons et à ceux qui veulent apprendre notre langue. C'est une œuvre bien faite, à la fois livre du maître et livre de l'élève. » *Taldir*. — *La Vie et la Légende de Saint Gwenolé*, qui valut à Pierre Allier le prix de Kerouartz, décerné par l'U. R. B. en 1907, a été publiée à Quimper, chez M. de Kerangal, sous forme d'une élégante plaquette. En tête, une gravure reproduisant le tableau de Luminais au Musée de Quimper : *La Fuite de Gradlon*. — *Écrivains et Soldats* (Paris, Falque, 2 vol. chacun : 3 fr.), ouvrage posthume de l'éminent historien nantais Edmond Biré, où revivent : le P. Gratry, le Général de la Motte-Rouge, J. Simon, Mgr Freppel, Ernest Lelièvre et les Petites Sœurs des Pauvres, etc., etc. — La Maison A. Mame, de Tours, a réédité en un luxueux volume orné de curieuses illustrations de Ch. Hello, le beau roman du regretté Gustave Toudouze : *Péri en mer*. Tous ceux qu'intéresse la Bretagne aimeront à relire cette histoire vraie dont certains acteurs existent encore dans le petit port de Camaret.

† J. Allanic vient de publier chez Le Beau à Vannes, la conférence que les Guéménéens refusèrent d'entendre en septembre dernier. Cette intéressante étude irréfutablement documentée, a pour titre : *La Vérité sur l'Assassinat du maire de Lignol, Corentin Le Flo'h, ancien député aux États Généraux de 89, et la Défense du Vicaire Général Videlo*. — P. Le Goff, dans sa brochure : *Les écrivains bretons du pays de Vannes*; M. Marion, (Lafolye éditeur) fait revivre la mémoire d'un auteur injustement oublié qui publia en breton vannetais le *Paroissien*, l'*Introduction à la vie dévote*, le *Magasin des Pauvres*, etc. — De Dominique Caillé, chez Landreau à Nantes : *La Nantaise Sophie-Françoise Trébuchet, Mère de Victor-Hugo*, volume II de la Bibliothèque historique des Provinces. — Edouard de Kerdaniel a publié chez Daragon, une étude sur *Les Animaux en Justice, Procédures et Excommunications*. — Jacques Pohier a composé les paroles et la musique de deux chansons bretonnes : *Les Voix de la lande* et *Que chantes-tu bon matelot?* du répertoire des Kernevel, éditées chez Héron, 10, rue Dubois à Nantes.

† La Nouvelle Librairie Nationale ajoute à sa collection des « Pays de France *Passions Celtiques*, recueil de nouvelles de Ch. Le Goffic. *Le Cheveu d'or*, l'*Irlandaise*

la *Maison des Mines*, sont de petits chefs-d'œuvre d'émotion littéraire dignes de l'auteur de *l'Ame Bretonne*. C'est la Bretagne druidique qui revit et palpite dans *Vierge à Armor*, le nouveau roman de René Emery (Méricant éditeur). Curieux essai de reconstitution historique. — Un joli titre : *Les Cimmériennes*, recouvre de jolis vers de Léon Huot-Sordot, professeur au Lycée d'Avignon, qui apprit à rêver à Quimper, près d'Anatole Le Braz. L'Océan et la Forêt de Brocéliande marient harmonieusement leurs murmures dans ces rimes qu'édite la Société Française d'Imprimerie. — Dans *Preux d'Armor*, le Commandant de Malleray fait défiler Alain Barbe-Torte, Duguesclin, Richemont, Porzmoguer, La Tour d'Auvergne, Cambronne, etc, devant le général d'Amade, qui préface ce volume « resplendissant de patriotisme » (Bibliothèque internationale d'édition). A la librairie du Fureteur Breton, viennent de paraître, ornées d'un dessin de Forges et encadrées dans la plaquette *Sur le Menex Tour*, les strophes : *A Lud Jan* par lesquelles Lucien Dupuis a mérité l'ajonc d'or à Montfort-l'Amaury. (Les strophes et la plaquette, 0<sup>f</sup> 50). — Léon Rénimel, fils du poète Paul Rénimel, artiste de quinze ans, vient de publier sur cartes postales deux dessins à la plume, finement exécutés : *Marceau, Général de la République* et un *Officier du régiment de Bretagne à sa création en 1644*.

† Nous devons encore une mention aux publications suivantes : *Notes historiques sur le Passage des Ambassadeurs de Siam en Bretagne et à Nantes en 1686*, par Léon Delattre, chez Dugas et C<sup>o</sup> à Nantes. — *La Bretagne et le Prêtre*, discours prononcé au Sacre de Mgr Duparc le 25 février, par M. l'abbé Buléon, et dont nous avons cité quelques extraits (p. 187). — *Les Celtes et les Monuments celtiques, Leur origine certaine*, par Peny Hirmenech, chez l'éditeur Leroux. — Du même auteur, trois thèses non moins hardies que la précédente : *Les Venètes, la Guerre de Troie et les Alignements de Carnac*; chez Leroux. — *Jupiter et ses fils, étude celtidienne*, Le Mans, Imp. Le Monnoyer. — *Recherches sur l'origine des signes graphiques observés dans les monuments celtidiens*, Le Mans, Imp. Monnoyer. — Du baron Gaëtan de Wismes : *Commentaire étymologique des Notices sur les Ruex, Ruelles, etc. de Nantes*, par E. Pied (Vannes, Lafolye); — *Cinquantième de la Revue de Bretagne, Compte rendu* (Vannes, Lafolye); — *Société Académique de Nantes, 20 janv. 1908. Allocution du Président*, etc.

TAD LUNEDOU.



## Périodiques Bretons et Régionalistes

**Revue de Bretagne.** Mensuelle. Directeur : Marquis DE L'ESTOURBEILLON. Rédacteur en chef : Comte René DE LAIGUE, château de Bahurel, à Redon. Un an : 12 fr.; Étranger, 15 fr.

Mai 1908 : A propos de « Jugon : Une cité bretonne à travers les siècles ». J. TRÉVEDY. — Mélanges historiques (suite) : VII. La langue des Gaulois avant la Conquête romaine; VIII. Saint Tudi et Saint Tudaud; IX. D'Argentré et les Chants populaires bretons. V<sup>e</sup> CH. DE LA LANDE DE CALAN. — Combour et ses Seigneurs (suite). PAUL DE LA BIGNÉ.

**L'Hermine.** Revue littéraire et artistique de Bretagne. Mensuelle. Directeur : LOUIS TIERCELIN, villa Kerazur, à Paramé (Ille-et-Vilaine).

Mai 1908 : Cœurs d'Ecosse. D. B. MAC STUART. — Histoire de Dol. F. DUINE. — Le B. Grignon de Montfort. P. HERVELIN. — Bretonneries d'automne. LOUIS BOIVIN. — Poésies de LOUIS TIERCELIN, de MILLET, J. PARKER, R. BUNEL, etc.

Juin 1908 : Le B. Grignon de Montfort. P. HERVELIN. — Le mystère de Noël à Saint-Méloir-des-Ondes. X... — Histoire de Dol. F. DUINE. — Une appréciation saint-simonienne sur MARIE, de BRIZEUX, P. LAURENT. — Jean Causeur. A. DAGNET. — Nos morts : François Coppée. L. TIERCELIN. — Poésies de E. FRICOT, R. BUSNEL, etc.

**Revue Morbihannaise.** Mensuelle. Publiée par MM. J. BULÉON, Avenue de la

Grancière et E. SAGERET. Un an : Bretagne, 5 fr.; France, 6 fr.; Étranger, 7 fr.

Avril 1908 : Deux procès au Fahouët en 1791 (fin). DOM M. G. BLAYO. — L'ancienne Paroisse : l'Acte prénal. J. ROUXEL. — Le Clergé Morbihannais entre la pacification de février 1800 et la conclusion du Concordat. E. SAGERET.

Mai 1908 : Préludes de l'insurrection dans le « royaume de Bignan ». J. FALHER. — L'ancienne Paroisse : l'Acte prénal (fin). J. ROUXEL. — Les Prêtres de Bubby pendant la Révolution (suite). P. NICOL.

**Kloc'hdi Breiz.** *Le Clocher breton*, revue de Bretagne et des Pays celtiques. Mensuelle. Directeurs : René SAIB et Madeleine DESROSEAUX, 77, rue Belle-Fontaine, à Lorient. Un an : France, 5 fr. 50; Étranger, 6 fr.

Avril 1908 : Essais sur l'Histoire de Bretagne. J. LE BERRÉ. — Contre l'émigration à Paris. E. BALUZE. — La Source. S. DAYAUGOUR. — Mois usuels bretons et gallois. VALLÉE, HERRIEN, MATTHEWS. — Poésies de L. GOURLET, A. PABAN, etc.

Mai 1908 : Essai sur l'Histoire de Bretagne, (suite). L. LE BERRÉ. — Une nouvelle grammaire bretonne. L. LE CLERC. — Un article de 1833 sur MARIE. ARMAND. — etc. etc.

Juin 1908 : Histoire de la langue bretonne. G. LEON. — Le 10<sup>e</sup> Pardon de Montfort. KERMARZIN. — Le Mari de la Veuve. — L. ROUAULT, etc.

**Kroaz ar Vretoned.** Hebdomadaire. Publié entièrement en breton. Directeur : Fr. VALLEE, rue Saint-Benoit, à Saint-Brieuc. Un an : France, 4 fr.; Étranger, 6 fr.

**Brettonned-Paris.** Bulletin mensuel de la Société « La Bretagne ». Directeur : M. CAMENEN, 40, rue du Cherche-Midi, Paris, VI<sup>e</sup>. Un an : 2 fr. 50.

**Le Pays d'Arvor.** *Revue de Haute-Bretagne.* Mensuelle. Directeur : Jacques POHIER, docteur en droit, 25, Haute-Grande-Rue, Nantes.

Un an	Edition ordinaire	Edition de luxe
Loire-Inférieure et départements limitrophes :	5 fr.	10 fr.
Départements non limitrophes :	6	12
Etranger :	8	14

**Revue des Traditions populaires.** *Recueil mensuel de mythologie, littérature orale, ethnographie traditionnelle et art populaire.* Organe de la Société, dirigé par Paul SEBILLOT. — 25<sup>e</sup> année : livraisons mensuelles in-8<sup>o</sup> de 48 à 64 pages avec illustrations en musique gravée. — Bureaux : 80, boulevard Saint-Marcel, Paris. Pour recevoir un numéro spécimen, il suffit d'envoyer 25 centimes à Paul SEBILLOT, 80, boulevard Saint-Michel, Paris.

**Revue du Pays d'Aleth.** Publication littéraire mensuelle de l'arrondissement de Saint-Malo-Saint-Servan. Directeur : J. HAIZE, rue Jacques Cartier, Saint-Servan. Un an : 3 francs.

**Mai 1908 :** Une émigration par Saint-Malo en 1815. — Il y a cinquante ans... Mai 1858. — A propos du journal d'Ollivier Decan. — L'étymologie du mot « Jersual ». — Les feuilles de la Cité. — Société historique et archéologique. — Bibliographie.

**Juin 1908 :** Précis du Projet conçu et proposé par M. de Rosnevinen, comte de Piré, aux États de Bretagne pour faire un port de Roy en Bretagne. — Il y a cinquante ans... Juin 1858. — Une procession de la Fête-Dieu. — Recherches sur l'identité d'un prisonnier du Mont-Saint-Michel. — Société historique et archéologique. — A propos du mot « Jersual ». — Bibliographie.

**L'Action Régionaliste,** revue du Mouvement Fédéraliste et Décentralisateur — Bulletin mensuel de la Fédération Régionaliste Française. Directeur : Charles BRUX, 15, rue d'Odessa, Paris, XIV<sup>e</sup>.

**La Lande Bretonne.** Organe mensuel de l'« Union Fraternelle » des Bretons de Paris. Directeur : E. SAINDON, 16, rue du Cherche-Midi, Paris, VI<sup>e</sup>. Un an : 5 francs.

**Les Annales du Bien.** Bulletin officiel de la Société des Hospitaliers sauveurs Bretons. Rennes, 7, rue de l'Horloge. Union : France, 6 fr. ; Etranger, 8 francs.

**La Bretagne Nouvelle.** Organe des Bleus de Bretagne. Mensuelle. Directeur : Ansoine BOTT, 48, rue Trezel, Paris, XVII<sup>e</sup>. Un an : 15 fr. ; Edition populaire, 6 fr.

**La Pomme.** Société littéraire et artistique, fondée en 1877, entre Bretons et Normands. Bulletin mensuel. Paris, 54, avenue de Breteuil. Un an, 4 fr.

Le Gérant : M. LE DAULT.

Imp. Fa. SIMON, Rennes (3321-08).

**Revue Héraldique et Nobiliaire,** mensuelle. Directeur : Vicomte Henri de Mazière-Mauléon, 8, rue Daumier, Paris (XVI<sup>e</sup>). Un an : 20 fr.

Publication documentaire de premier ordre. Les abonnés du *Fareleur Breton* jouiront d'un tarif spécial de faveur et l'abonnement à la *Revue Héraldique et Nobiliaire* leur sera compté 16 francs au lieu de 20 francs.

**Polybiblion,** *Revue bibliographique universelle,* 5, rue Saint-Simon, Paris (VII<sup>e</sup>).

Le *Polybiblion*, qui vient d'entrer dans sa 40<sup>e</sup> année, contient deux parties distinctes :

La première (Partie littéraire), paraît par fascicules mensuels et forme deux volumes semestriels de près de six cents pages.

Elle comprend : 1<sup>o</sup> Des articles d'ensemble sur les différentes branches de la science et de la littérature : théologie, jurisprudence, philosophie, médecine, sciences, beaux-arts, romans, poésie, géographie, etc. ; 2<sup>o</sup> Des comptes rendus des principaux ouvrages publiés en France et à l'Étranger ; 3<sup>o</sup> Un bulletin faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance ; Une chronique résumant tous les faits se rattachant à la spécialité de la Revue.

La seconde (Partie technique) contient : 1<sup>o</sup> Une bibliographie méthodique des ouvrages publiés en France et à l'Étranger, avec indication de prix ; 2<sup>o</sup> Les sommaires des principales revues françaises et étrangères et ceux des articles littéraires des grands journaux de Paris, de Marseille, de Bruxelles et de Gand.

La partie technique forme, par mois, une livraison, et au bout de l'année, un volume de cinq à six cents pages.

Prix de l'abonnement : Partie littéraire, pour la France, 15 francs par an ; pour les pays faisant partie de l'union des postes, 16 francs.

Partie technique, France, 10 francs ; autres pays, 11 francs.

Les deux parties réunies, France, 20 francs ; autres pays, 22 francs.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

## LA PROVINCE

Revue mensuelle de décentralisation

Robert de la Villeberoi, Directeur

Abonnement, un an : FRANCE, 20 francs. — UNION POSTALE, 24 francs.

Bureaux : Le Havre (Seine-Inférieure), 20, rue Bernardin de Saint-Pierre.

## REVUE DES POÈTES

Paraissant le 10 de chaque mois (11<sup>e</sup> année).

Directeur : Eugène de Ribier.

Rédaction et Administration : 235 bis, rue de Vaugivard, Paris.

ABONNEMENTS :

Edition ordinaire.	France, 6 fr.	Union Postale, 7 fr.
Edition de luxe...	— 10 fr.	— 10 fr.

## Le "FURETEUR BRETON" recherche les ouvrages suivants :

(Les lui offrir en indiquant les prix demandés)

*Brizeux*. Histoires poétiques, 2 in-12. — *Milin*. Skouer ar gristenien. — Documents sur Roscoff. — *Dulaeun de la Barre*, Veillées d'Armor. Premiers Fantômes. — *Oreste*. Histoire de Montfort. — *Perrin*, Galerie bretonne. — *G. de Corson*, Récits de Bretagne. — *Ol. Souvestre*, Mikael. — *Mérimeé*, Voyage dans l'Ouest. — *Le Gonidec*, Ar Bibl Santel. — *Frain*, Mœurs et coutumes des Familles Bretonnes, T. I. — *Bellamy*, Bréchéliant et Bérenton. — *Loth*, Les mots latins dans les langues bretonniques. — *Den Jausions*, Histoire de Redon. — *Kerviler*, Bio-Bibliographie, fascicules dépareillés.

---

## LIVRES BRETONS

---

Pour se procurer des livres en langue bretonne de tous dialectes, s'adresser au *PAYS BRETON*, journal régionaliste, 71, rue du Morbihan, à LORIENT (Morbihan).

---

## LA BONNE CHANSON

Revue mensuelle du Foyer, littéraire et musicale, publiée sous la Direction de Th. BOTREL.

Administration et Rédaction : 35, rue Boissy d'Anglas, PARIS (VIII<sup>e</sup>).

Abonnements. — Un an : France et Belgique, 12 fr. ; Étranger, 15 fr.

---

## CABINET DENTAIRE

*Maladies de la Bouche et des Dents — Dentiers perfectionnés*

---

# Jean LE QUELLEC

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Paris  
Chef de Clinique à l'École de Chirurgie Dentaire.

DE 2 HEURES A 5 HEURES

23, Rue des Halles

PARIS

---

### Publicité du "Fureteur Breton"

La page, 20 fr. La demi-page, 12 fr. Le quart de page, 7 fr.

(Tirage : mille exemplaires)

Impr. FR. SIMON, Rennes-Paris.